LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I | EDMONTON, 21 OCTOBRE 1905 | No. 2

LES QUARANTE SOUS DU BARON.

Conte Pour les Jours de Fetes.

A l'occasion de Noël, l'hiver étant très rigoureux et les journaux socialistes redoublant de déclamations, contre les riches, le baron Mufelbach donna cent mille franc aux pauvres de Paris.

Cent mille francs! Evidemment, c'est un chiffre; et il ne faut pas oublier que le baron est l'homme le plus "tapé" de France. Cependant, ne vous exaltez pas trop vite, s'il vous plait. sur sa générosité; car la fortune du baron est énorme, scandaleuse, obscène. Son père ne lui a laissé qu'une misérable cinquantaine de millions, ce qui, jadis, arracha au vieux Rothschild ce cri du cœur: "Ce pauvre Mufelbach! je le croyais plus à son aise." Mais nous sommes autorisés à supposer que la mère du Mufelbach actuel avait eu un "regard" du chiffre 4, pendant sa grossesse, en consultant la table de Pythagore, puisque son fils, unique héritier du nom et de la célèbre maison de banque, a quadruplé rapidement son patrimoine.

La destinée du baron Mufelbach est, d'ailleurs, peu enviable.

D'abord il n'a pas de santé. Propriétaire d'un des plus illustres "chateaux" du Médoc, il ne peut boire que du lait coupé d'eau de Vichy et, s'il a l'imprudence, à diner, de redemander des filets de soles, il est sûr de son affaire: le voilà tatoué et dévoré d'eczéma pour quinze jours.

Vous auriez pitié de lui, je vous assure, si vous pouviez surprendre son regard d'envie, quand le front contre la vitre, dans son magnifique cabinet, il voit chez le marchand de vins d'en face, les cochers de fiacre de la station dévorer des platées de bœuf aux choux et s'enfiler des litres.

Le baron n'a pas, non plus, une existence sentimentale bien heureuse. Sa femme—une Anglaise, qu'il avait épousée presque par inclination,---cinq millions de dot à peine, une paille!---a été estropiée par sa première couche et, après avoir langui très longtemps sur sa chaise-longue, l'a laissé veuf à quarante ans, avec un grand flandrin de fils, à moitié idiot, la joue gauche salie par une tache de vin, et qui vient d'être réformé au conseil de révision, après une inquiétante grimace du major.

De tempérament peu libertin, le baron n'a pourtant jamais pu se fixer, comme il l'eût désiré, auprès d'une maîtresse, car les femmes les plus désintéressées devenaient aussitôt, par le seul fait qu'il les connaissait, d'une cupidité répugnante. Aujourd'hui, vieillissant, il s'abstient presque tout à fait, le dégoût, chez lui, ayant tué le désir.

Ce n'est pas un méchant homme, non, c'est un insensible. Très sollicité, très exploité même, il se laisse faire. Il donne beaucoup, mais avec indifférence, sans plaisir, sans regret non plus, certain qu'il est de ne jamais tarir sa caisse inépuisable. Juif sédentaire, il est pareil au Juif-Errant, lequel avait toujours cinq sous, mais avec cet avantage sur Ahasvérus que ce ne sont pas des sous, mais des millions que le baron trouve au fond de sa poche, et avec de l'excédent encore, quand la liquidation a été bonne.

Le baron gagne sans cesse de l'argent, sans effort, malgré lui, pour ainsi dire, par cette unique raison qu'il en a toujours eu beaucoup, qu'il en a maintenant encore plus et qu'il en aura, dans l'avenir toujours d'avantage. Il trouve tout naturel d'attirer l'or, comme l'aimant attire le fer, par la seule puissance du capital. Il a lu les économistes, et ces graves farceurs lui ont appris que l'argent n'était pas autre chose que de l'intelligence et du travail accumulés. Modeste au fond de l'âme, le baron n'est pas bien persuadé que, parce qu'il est un des plus riches personnages de l'Europe, il doit en être aussi, par conséquent, l'un des plus intelligents et des plus laborieux.

Mais en somme, cela lui semble normal et légitime que les banknotes et les napoléons se multiplient et pullulent comme des lapins dans un clapier. Vous l'étonneriez beaucoup en lui disant qu'il y a, dans le spectacle d'une fortune aussi monstrueuse que la sienne, quelque chose d'indécent et d'immoral.

Cependant il n'est pas une bête: il sait que l'envie existe et qu'il faut s'en méfier. Aussi, l'autre matin, après avoir lu les feuilles, le coude dans l'oreiller, en attendant le résultat du verre d'Huniady-Janos que son médecin lui inflige une fois par semaine, et après avoir eu, devant tant de prophéties révolutionnaires, la vision d'une bande de furieux violant son coffre-fort, envahissant son hôtel, brisant les glaces, crevant les tableaux et emportant sa tête au bout d'une pique, le baron a pensé que le moment était opportun de jeter un gâteau de miel dans la gueule aboyante du socialisme; et il a envoyé---comme il fait de temps à autre--- son paquet de billets de mille francs à l'Assistance publique, se réservant d'ailleurs, pour boucher le trou, de faire un bon coup, qu'il médite, depuis quelque temps, sur les "Jambons de Chicago."

Encore une fois, cent mille francs, c'est une grosse somme, et M. Mufelbach n'est pas mécontent de l'effet produit. Bien entendu, les journaux hostiles n'ont pas soufflé mot de sa libéralité; mais elle a été enrégistrée par les organes officieux et mondains, en termes discrètement émus, sans trop de "musique," comme il convenait enfin pour faire plaisir à un abonné de la "Revue des Deux-Mondes" et du "Journal des Débats," ne goûtant, dans ses lectures, que le style sobre et le tour d'esprit centre-gauche.

Or, ce matin, veille de Noël, le baron s'est réveillé tout marmiteux. Son foie lui pèse, il a l'estomac un peu barbouillé, et il vient de constater, en tirant sa langue devant son miroir à barbe, qu'elle est singulièrement jaune. Faites donc une bonne action, pour être ainsi travaillé par la bile! N'est-ce pas décourageant?

Pourtant, il s'installe à son bureau, devant un chef-d'œuvre de Rembrandt, qu'il a payé les yeux de la tête, et qui ne l'intéresse pas du tout,---car il est incapable de sentir l'intime et profonde poésie du portrait de cette vieille Hollandaise, où se révèle toute une existence, toute une société, tout un milieu, et qui vous confie, en quelque sorte, à quelle heure cette dame disait sa prière, et à quelles époques de l'aunée elle faisait sa lessive;--- et, tout de suite, voici qu'on annonce au baron la visite d'un gros bonnet qui lui apporte les remerciements de l'administration pour son don généreux.

C'est un ancien beau qui poitrine, avec quelques toiles d'araignée dans sa barbe noire en pointe, la patte d'oie du viveur au coin des yeux, et boutonné dès le matin dans la régide redingote des modèles de Bonnat.

Devant ce superbe exemplaire de l'espèce humaine, le richissime financier, chétif et ratatiné dans son fauteuil, avec sa tête à migraine, son crâne dégarni, son teint cireux et ses sales petits favoris de portier, a tout simplement l'aspect d'un pauvre vieux qui vient de faire faillite.

Soudain une curiosité est venue au baron. Il interrompt, d'un humble geste de la main, les félicitations enguirlandées du beau parleur.

" Un renseignement, monsieur, s'il vous plait.. Cent mille francs, combien cela fait-il par pauvre?.."

Evidemment, la question trouble un peu le magnifique fonctionaire. Il rougit légèrement, ayant honte par avance de la réponse.

" Mais, monsieur le baron.. Nous avons, à Paris.. oui, inscrits dans les bureaux de bienfaisance.. à peu près.. cinquante mille indigents.. C'est donc deux francs par tête que nous leur avons distribués.

--- Deux francs," répète l'homme aux milions, sans que rien, dans sa voix ou dans sa physionomie, permette de soupçonner qu'il trouve que c'est trop ou pas assez.

Puis il ajoute, toujours impassible;

" Cinquante mille indigents, connus et secourus comme tels.. Malgré les caisses d'épargne, les Sociétés de secours mutuels, tant d'institutions de prévoyance.. Cinquante mille.. c'est beaucoup, en vérité.

--- Vous avez mis le doigt sur la plaie, monsieur le baron, s'écrie alors le bel administrateur. L'imprévoyance! L'insouciance incorrigible du peuple! C'est là tout le secret de la misère.. "

Et il pérorerait, si le financier, qui sait son antichambre encombrée et qui ménage ses minutes, ne se levait en signe de congé.

Selon le conseil de son médécin et dans l'intérêt de sa digestion, le baron Mufelbach sortait à pied, chaque après-midi, et marchait pendant une heure.

Ce jour-là, comme d'habitude, il s'en alla donc au hasard des rues, frileux sous sa pélisse, dans la brume de décembre. Son ordinaire tristesse redoublait. " Deux francs!" murmurait-il à chaque instant avec une grimace d'ironie. Une goute d'eau dans la mer! Voilà tout ce que cela produisait, sa royale aumône. Il ne s'étonnait plus, à présent, de n'avoir éprouvé aucune joie à la donner. Cent milles francs aux pauvres de Paris,—apprenez ceci, messieurs les philantropes, qui avez toujours de la charité plein la bouche,--- cela fait quarante sous par tête, c'est-à-dire rien du tout! Quel soulagement veut-on que deux francs apportent à un malheureux? Convenez que c'est dérisoire. Et notez qu'il n'y a peut-être pas à Paris vingt personnes en état de donner une somme de cent mille francs, en admettant qu'elles soient disposées à le faire. Est-ce avec vingt fois quarante sous par indigent qu'on éteindra le paupérisme, qu'on fera faire un pas à la question sociale?

Et, riant tout bas, avec amertume, le baron trottine dans l'épais brouillard.

(Suite à la 8me page.)

LA POLITIQUE DE LAURIER A FAIT L'OUEST.

Avant 1885, l'Ouest était peu connu et le gouvernement d'alors en faisait peu de cas. Les colons étaient rares et les conditions d'établissement n'étaient pas très invitantes pour l'immigrant. On alla jusqu'à changer le mode d'arpentage des terres, de manière à causer de grands préjudices aux habitants du pays, la plupart Canadiens-français, à cet époque. Leur mécontentement, justifié par les injustices du gouvernement d'Ottawa, eut pour résultat final et malheureux, la rébellion de 1885, insurrection dont le gouvernement était la cause première et volontaire. Ces faits appartiennent à l'histoire maintenant, personne ne peut le nier.

La maladministration du Département de l'Intérieur, en ce temps-là, eut donc pour conséquence l'effusion du sang, des pertes de vie, une énorme dépense d'argent imposée au trésor du Canada, sans compter un arrêt, qui a duré des années, dans la marche de l'Ouest vers le progrès.

Les Libéraux ne manquèrent pas de porter la mauvaise gérence du Département de l'Intérieur devant la Chambre des Communes ; et M. Laurier n'eut aucune hésitation à dire que la conduite des ministres prévaricateurs, envers le peuple de l'Ouest, avait été disgracieuse à l'extrême. C'est à cette occasion qu'on rapporte de lui cette phrase devenue célèbre : "Si j'eusse vécu alors sur les bords de la Saskatchewan, et subi les mêmes mauvais traitements que ce peuple, moi aussi j'aurais épaulé le mousquet."

Dans les années qui suivirent, les Conservateurs eurent le triste courage d'exploiter ces paroles et, prenant acte du langage sévère de M. Laurier à l'égard de leur mauvaise conduite, ils en arguèrent de sa déloyauté envers son pays, quand il fallait, au contraire, en tirer une toute autre déduction.

Voici un exemple de la lâcheté de leur tactique. Ce fut à l'occasion d'une assemblée libérale tenue dans le comté de Lambton. La halle publique était sous le contrôle des Conservateurs, mais les Libéraux purent finalement l'avoir pour leur assemblée. Puis, l'heure venue, pendant que Sir Wilfrid parlait, ses anditeurs virent descendre, puis se *tenir suspendu devant* la figure de l'orateur, un *mousquet* que les Conservateurs avaient arrangé d'avance au bout d'une corde, qu'un affidé faisait jouer au-dessus du plafond.. Laurier comprit de suite l'intention malicieuse de cet outrage. Mais, loin d'en être intimidé, répétant sa fière parole d'autrefois, il défia ses adversaires de venir nier la *longue série* d'iniquités et d'injures que le gouvernement conservateur avait fait peser sur les habitants de l'Ouest. Les auditeurs couvrirent d'applaudissements la virile éloquence de Sir Wilfrid, ce qui eut pour effet de donner plus de 900 voix de majorité au candidat libéral, dans un comté alors tenu pour donteux.

En 1895, Laurier s'étant rendu sur les bords de la Saskatchewan, il y annonça une nouvelle doctrine politique. Il ne venait pas pour réveiller les haines, mais pour prêcher la paix et enseigner le chemin de la prospérité : un gouvernement honnète et capable, des colons en grand nombre pour convertir la prairie en un champ couvert de moisson, cultiver la terre inculte, faire de l'Ouest le grenier du monde.

Le peuple, alors comme aujourd'hui, eut confiance dans la grande politique du chef libéral. On le vit bien par le résultat des électious générales qui donnèrent une majorité écrasante aux libéraux. L'Ouest avait fait son devoir, l'Est pouvait réclamer sa large part de la victoire. Et le parti conservateur, cette vieille couveuse de rébellions, fut renversé du pouvoir, en condamnation de sa néfaste gérence des affaires de l'Ouest.

Pour mieux accentuer la défaite des conservateurs et leur rendre la monnaie de leurs goailleries, le district de Saskatchewan avait élu Laurier.

A partir de ce jour, l'Ouest est entré dans une ère nouvelle, dans une période de rénovation.

Le Ministère de l'Intérieur a été placé dans les mains d'un homme au fait des besoins de l'Ouest.

Une vigoureuse politique d'immigration fut inaugurée.

Le principe de la terre pour le colon, et non pour le spéculateur, a été mis en pratique.

Le nouveau gouvernement fit dss efforts tangibles pour peupler les territoires de l'Ouest et y faire régner la prospérité.

Quel a été le résultat ? Que voit-on aujourd'hui ?

Là où, sous l'ancien régime, quelques centaines de pauvres gens vivotaient tant bien que mal, des centaines de mille vivent aujourd'hui dans le confort.

Les villages sont devenus des villes, des cités.

Edmonton et Calgary sont aujourd'hui des témoins qui parlent éloquemment de l'excellente politique inaugurée par un gouvernement libéral, sous la présidence de ce plus grand des Canadiens, Sir Wilfrid Laurier.

Non, les électeurs de l'Ouest ne commettront pas la gaucherie de ramener le régime de la stagnation conservatrice.

Pensez-vous qu'ils vont permettre aux Bennett et aux Griesbach de leur jeter de la poudre aux yeux ?

Est-il guère possible que le peuple de l'Ouest soit assez aveugle pour ne pas voir le contraste entre l'amertume des jours d'avant 1896 et les années de paix et de contentement qui ont snccédé ? Personne ne le croira.

Ayons pleine confiance dans l'intelligence des électeurs d'Alberta et de Saskatchewan. Soyons assurés de leur fidèlité inébranlable à ce parti libéral qui leur a fait tant de bien en leur ouvrant le chemin de la prospérité, de la paix et du bonheur.

Pensées et Réflexions.

Savez-vous pourquoi le sécularisateur Griesbach, candidat conservateur, veut des écoles sans Dieu dans l'Alberta ? C'est afin sans doute que ses enfants et les enfants de ses enfants soient un jour des citoyens plus vertueux que leur ancêtre.

On aimerait à savoir quand M. Bennett, le chef des obstructionnistes, sera assez homme pour imiter la franchise de son camarade Griesbach, en venant déclarer aux électeurs que *lui* aussi se propose de séculariser les écoles.

Dans la lutte provinciale, M. Griesbach, l'homme aux écoles sans Dieu, sera porte-bannière à Edmonton et il y a toute apparence que l'œuvre et l'ouvrier se convienent parfaitement.

Joseph, dit-on, avait un manteau d'une riche variété de couleurs, mais cette bigarure n'était rien en comparaison de la diversité des plateformes du parti conservateur d'Alberta.

A Pincher Creek, la convention *conservatrice a résolu que le régime* scolaire actuel doit être approuvé comme étant le plus convenable pour la province.

Mais la plateforme conservatrice de Red Deer prend le contre-partie et place les conservateurs de Pincher Creek au nombre des "coercionists." Et voilà que M. Griesbach repousse les deux antres plateformes et arbore, au nom des principes conservateurs, le drapeau de la sécularisation des écoles.

On ne connait pas au juste le nombre des faiseurs de programmes politiques à l'emploi des conservateurs, dans les différents comtés de la province, mais on sait que la fabrication est active et que les employés réclameront du "overtime."

Le petit groupe des partisans de l'homme aux écoles sans Dieu, à Edmonton, en écoutant le discours de leur candidat conservateur, a pu apprendre de lui, l'autre jour, que si la province d'Alberta est maintenant affligée d'une loi scolaire qu'elle réprouve, c'est à "l'intolérance" des Libéraux de Québec qu'elle est redevable de cette mesure de coercition.

En parlant ainsi, M. Griesbach a commis une grande erreur, non par ignorance, mais de propos délibéré. Il n'est pas avocat pour rien ; il sait tondre la brebis.

Il n'ignore pas que notre régime scolaire existe depuis des années, tel qu'il est aujourd'hui, tel que l'Ouest l'a voulu et tel qu'il a longtemps fonctionné à la satisfaction générale du peuple des Territoires.

En second lieu, puisque M. Griesbach et ses copains s'entendent pour *brailler contre une soi-disant coercition*, je me placerai à leur point de vue. Puis, sur ce terrain choisi par eux-mêmes, je leur rappellerai ce qui s'est passé en 1896, au sujet de Manitoba en lutte ouverte contre la corercition des Conservateurs, *non plus* une prétendue coercition cette fois-ci, mais une coercition véritable et authentique.

Qui, dans cette circonstance, a pris la défense des droits du Manitoba ? Qui a vaincu le principe de la *coercition* ?

Est-ce l'intransigeance des Torys ou la tolérance libérale ?

M. Griesbach sait tout cela par cœur et cependant............ il récite le contraire.

Un incident bien remarquable de l'assemblée libérale, qui eut lieu, à Edmonton, le 6 courant, ce fut le beau mouvement qu'a eu l'hon. C. W. Cross, le nouveau procureur-général pour Alberta, dans sa réponse aux diatribes et aux moqueries injurieuses dont son adversaire, M. Griesbach, avait fait usage à l'égard des écoles séparées, M. Griesbach, dit-il, se vante d'être protestant. Moi aussi, je suis protestant: mais si, par protestantisme, on doit entendre l'intolérance pour la religion chère à mon voisin, pour ses convictions et des croyances qu'il considère sacrées, je ne suis plus protestant,

Cet acte decourage a valu un tonnerre d'acclamations à notre jeune ministre provincial, alors qu'il en appelait ainsi au sentiment du "fair play" britannique, en faveur de la minorité d'Alberta.

M. Bennett est abondant dans le discours et réticent dans la méthode. Il n'aborde jamais une question de front ; il ne fait que tourner autour.

Le leader du parti de la discorde a *passé un mauvais quart d'heure* l'autre soir, au Thistle Rink. C'est quand il a dû louvoyer au nord et au sud pour ne pas répondre carrément à l'hon. M. Cross, ni aborder franchement la question de la Capitale.

L'espèce de *tolérance dont* M. Bennett fait profession envers la minorité, on conait ça. Et ça ne prend pas, la tolérance du chat s'amusant à jouer avec la souris, en attendant de la tuer.

L'HYPOCRISIE ORGANISEE.

Nous recevons d'un électeur de la province, les considérations suivantes que nous n'avons aucune objection à *mettre sous les yeux de nos lecteurs.*

A l'assemblée de vendredi, 6 du courant, à Edmonton, l'hon. C. W. Cross s'est déclaré en faveur du système actuel d'écoles et il a énergiquement défendu l'élément canadien catholique contre les attaques furibondes des Torys.

A la même assemblée, M. Griesbach, candidat du parti conservateur, a fait l'exposé de *son programme*. La politique de M. Griesbach en est une *d'intolérance pestilentielle*. Il a été jusqu'à dire qu'il ne devrait pas y avoir une seule image religieuse dans les écoles ! Aucune image religieuse ! pas même un Christ !—M. Griesbach s'est fait connaître là tel qu'il est : tory fanatique, et anti-patriote. Le député conservateur veut faire une campagne de préjugés ; il a dit dans son discours qu'il ne fallait pas se laisser conduire par les 65 membres canadiens-français qui siègent à Ottawa ; que c'est eux qui ont forcé Alberta à subir le système d'école actuel. M. Griesbach a fait cette assertion dans le seul but de soulever les préjugés de race, de soulever le sentiment anglais contre nous. Mais le temps de ces chamailleries est passé. Canadiens-anglais et Canadiens-français se connaissent assez maintenant, et ils ont suffisamment de tolérance religieuse pour marcher la main dans la main et pousser le pàys vers le progrès, sous l'étendard du parti libéral.

Dans la province de Québec, province essentiellement canadienne-française et catholique, les conservateurs crient partout que Sir Wilfrid Laurier a renié sa nationalité et sa religion en privant les Canadiens de l'Ouest de leurs libertés *religieuses*.

Dans Ontario et ici, où l'élément anglais et protestant est en grande majorité, les mêmes conservateurs se plaignent de ce que le gouvernement libéral accorde trop de liberté aux catholiques.

Qu'on juge les hypocrites !

UN ELECTEUR.

PRÉVOYANCE INDISCRÈTE. --- Les chasseurs *allemands n'auront* plus d'excuses lorsqu'ils rentreront "bredouilles."

Un marchand de comestibles de Cassel assure à tous les chasseurs---fut-ce les plus maladroits---la joie glorieuse du "retour triomphal."

On peut lire en effet, dans un des derniers numéros de la "Gazette de Heiligenstadt," qui parait à Heiligenstadt, près de Cassel, l'avis suivant :

"J'ai reçu des perdreaux *fraichement* tués. Dès *l'ouverture de la chasse*, j'aurai des lièvres dans les mêmes conditions et au meilleur prix. Sur demande, je ferai porter à la campagne pour les chasseurs *inexpérimentés*. Service discret.



Résume des Règlements pour disposer des Terrains Miniers du Dominion dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

Charbon. --- Les terrains à charbon peuvent être achetés à $10 l'acre, pour le charbon mou, et à $20 pour l'anthracite. Un individu ou une compagnie ne peut en acheter plus de 320 acres. Une royauté de 10 cents la tonne de 2,000 livres sera collectée sur la production brute.

Quartz. --- Les personnes âgées de 18 ans et plus ou les compagnies à capital réuni possédant des certificats libres de mineur peuvent *obtenir une entrée* pour des terrains miniers.

Un certificat de mineur libre est fourni pour une ou plusieurs années, mais pour pas plus de 5 ans sur paiement à l'avance de $7.50 par année, pour un individu et de $50 à $100 par année pour une compagnie selon le capital.

Un mineur libre ayant découvert du minerai dans un endroit peut se choisir *un " claim "* de 1,500 x 1,500 pieds en le marquant avec deux poteaux légaux portant des avis, un à *chaque bout de* la veine.

Le claim doit être enrégistré dans l'espace de 15 jours, s'il est situé dans un rayon de 10 milles du bureau d'un régistrateur, un jour de plus sera alloué pour chaque 10 milles additionnels, ou fraction d'un mille. Le prix d'enrégistrement d'un claim est de $5.00.

On devra dépenser $100 par année au moins sur le claim ou les payer au régistrateur du district. Lorsque $500 auront été dépensés et payés, le locateur pourra faire faire l'arpentage de son claim et l'acheter à $1.00 l'acre après avoir rempli toutes les autres conditions.

Le ministre de l'Intérieur pourra *aussi donner permission de choisir des* claims contenant du fer, du mica et du cuivre dans les territoires du Yukon. Ces claims ne devront pas dépasser 100 acres.

La patente d'un endroit minier devra pourvoir au paiement d'une royauté de 2 1-2 pour cent sur les ventes des produits de cet endroit minier.

Travail de mines dans les placers.--- Manitoba et le Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. --- Les claims de travail de mine dans les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entré $5.00, devant être renouvelé tous les ans. Les claims de la rivière Saskatchewan sont ou de barre ou de banc les premiers sont 100 pieds de long et s'étendent entre la marée haute et basse. Les derniers comprennent les creusages de barre, mais s'étendent en arrière de la base de la colline ou du bord de la rivière, mais n'excédent *pas mille pieds. Des claims de* 200 pieds de large peuvent être obtenus où l'on se sert de pouvoir à la vapeur.

Creusage dans les rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. --- Un mineur libre ne peut obtenir que deux bails de 5 milles chacun pour un terme de 20 ans, qui peut être renouvelé à la discrétion du ministre de l'intérieur.

Le droit du locataire se résume au bord ou lit submergé de la rivière, audessous de la ligne des eaux et sujet aux droits de tous ceux qui ont ou qui pourront recevoir des entrées pour creusage de barre ou claims de bancs, excepté sur la rivière Saskatchewan, où le locataire peut creuser à l'eau *haute, alternativement sur* chaque tenure à bail.

Le locataire devra faire fonctionner un drageur par 5 milles, la première saison qui suivra la date de son bail, mais un drageur sera suffisant pour chaque 15 milles ou fraction, si un individu ou une compagnie a passé plus d'un bail.

Taux. --- $10 par année pour chaque mille de rivière loué.

Royauté de 2 1-2 pour cent collectée sur la production dès qu'ellle excède $10,000.

Draguage dans le territoire du Yukon. --- Un *mineur libre peut avoir six* loyers renouvelables de 5 milles chacun, pour un terme de vingt ans.

Le droit du locataire se résume au lit ou barres submergés de la rivière, au-dessous de la ligne basse des eaux. Cette limite devant être fixée par sa position le 1er août de l'année de la date du bail.

Le locataire devra faire fonctionner un dragueur dans deux ans à partir de *de la date* du loyer et un dragueur pour chaque 5 milles dans les six ans de telle date. Taux $100 par mille, pour la première année et $10 par mille pour chaque année subséquente.

La royauté est la même que pour le travail de mine dans les placers.

Travail de mine dans les placers du Territoire du Yukon. --- Les claims de criques, rivières, collines ne devront *pas dépasser* 250 pieds de long mesurés sur la ligne de base ou direction générale du crique ou gulch, et la largeur étant de 1000 à 2000 pieds. Tous les autres claims de placers devront être de *250 pieds carrés.*

Les claims devront être marqués par deux poteaux légaux, un à chaque bout, portant des avis.

Chaque entrée doit être obtenue dans les dix jours si le claim est dans un rayon de dix milles du bureau du régistrateur. Un jour de plus est alloué pour chaque dix milles additionnels ou fraction de mille.

La personne ou la compagnie garnissant un claim de pieux doit avoir un certificat de mineur libre.

Le découvreur d'une mine nouvelle a droit à un claim de 1000 pieds de long, et si deux mineurs agissent de concert, ils pourront prendre un claim de 1500 pieds sur la production duquel on ne pourra charger de royauté.

Entrée $10. Royauté au taux de 2 1-2 pour cent sur la valeur de l'or envoyé du Yukon pour être payé au contrôleur.

Un mineur libre ne pourra recevoir plus d'un claim minier sur chaque rivière ou crique, mais le même mineur pourra posséder plusieurs *claims différents* en les achetant et les mineurs libres peuvent travailler leurs claims en société en donnant avis et en payant un honoraire de $2.00.

Un claim peut être abandonné et un autre obtenu sur le même crique, ruisseau ou rivière en donnant avis du fait en payant un honoraire.

Des travaux d'une valeur de $200 doivent être exécutés annuellement ur chaque claim.

Un certificat des travaux exécutés doit être obtenu à tous les ans, sinon le claim devra être considéré comme abandonné et pourra être occupé par un mineur libre.

Les limites d'un claim ne pourront être complètement *définies* qu'apres en avoir fait l'arpentage et en avoir fait publier des avis dans la "Gazette Officielle" du Yukon.

Pétrole. --- Toute les terres non vendues de la *Puissance dans le Manitoba*, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon sont ouvertes aux chercheurs de pétrole et le ministre pourra réserver pour un individu ou une compagnie possédant des machines sur le terrain qui devra être soumis à des recherches, une superficie de 1920 *acres* pour une période qu'il devra décider, la longueur de ce terrain ne devra pas dépasser 3 fois la largeur.

Si le chercheur découvrait du pétrole en quantité pouvant rapporter des profits et établir cette découverte, une surface n'exédant pas 640 acres y compris le puits d'huile, seront vendues au chercheur au taux de $1.00 l'acre et le reste du terrain soit 1280 acres seront vendus au taux de $3.00 l'acre, sujet à la royauté au taux qui pourra être spécifié par un ordre en conseil.

W. W. CORY.

Député ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur.



Ventes des Terrains d'Ecoles.

AVIS PUBLIC est donné que des ventes à l'encan des Terrains d'Ecoles auront lieu dans la Province d'Alberta, et aux endroits ci-dessous :

Edmonton, mercredi, 18 Octobre 1905, à dix heures, a. m.

Leduc, lundi, 23 octobre 1905, à dix heures a. m.

Wetaskawin, jeudi, 26 octobre 1905, à dix heures a. m.

Lacombe, lundi, 30 octobre 1905, à dix heures a. m.

Innisfail, jeudi, 2 novembre 1905, à dix heures a. m.

Didsbury, lundi, 6 novembre 1905, à dix heures a. m.

Calgary, vendredi, 10 novembre 1905, à dix heures a. m.

High River, mardi, 14 novembre 1905, à dix heures a. m.

Pincher Creek, jeudi, 16 novembre 1905, à dix heures a. m.

Ces terres, en général, sont situées à une distance de douze à vingt milles du chemin de fer Calgary & Edmonton, et de l'embranchement de la Passe au Corbeau du Canadien Pacifique.

Dans les cas où les terrains à vendre seront sous bail, les ventes seront sujettes aux termes du bail jusqu'à son expiration, lors du 30 novembre, 1905 et le locataire aura le privilège d'enlever les clôtures et autres constructions qu'il pourra avoir sur ce terrain.

Toute parcelle de terrain offerte en vente, sur laquelle passe un chemin public ou un chemin de fer sera sujette à la réserve de terre occupée par tel chemin public, ou pouvant être requise pour droit de passage et aux fins de chemin de fer.

La vente ne conférera que la propriété superficielle et sera sujette aux réserves ordinaires en faveur de la Couronne.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Un dixième comptant, au temps de la vente, et la balance en neuf paiements égaux, avec intérêt à 5 p. c., par année sur les paiements non-effectués, payables en différents temps, excepté dans le cas où la terre n'excéderait pas quarante acres, alors que les conditions de paiement seront de un cinquième comptant et la balance en quatre paie*ments égaux annuels*, avec intérêt à 5 p. c., par année.

Un terrain étant adjugé, l'acheteur devra de suite déposer la somme de cent piastres entre les mains du com*mis de la vente, (Clerk of Sale)* autrement le terrain sera remis à l'enchère. A cet effet, les personnes qui se proposent d'acheter devraient se munir de chèques marqués, sur des banques incorporées en Canada, faits à leur ordre et payables au pair sur le lieu de la vente, ou de billets de banques d'aussi grande dénomination que possible. La balance du premier paiement devra dans tous les cas être payée avant la clôture de la vente, ou sinon, le dépot de cent piastres sera confisqué et le terrain retiré de la vente.

Les scrips ni aucun mandat ne seront acceptés en paiement.

NOTE : Les chèques ne seront pas acceptés en paiement à moins d'être marqués "accepté" par la banque sur la*quelle ils sont tirés.*

On pourra se procurer les listes des terres à vendre du "Secretaire, Département de l'Intérieur, Ottawa," ou de tout agent des terres du Dominion, à Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

Par ordre,

P. G. KEYES,

Secrétaire.

Département de l'*Intérieur*,
Ottawa, 15 septembre 1905.

Le Nord-Ouest Canadien.

REGLEMENTS DE HOMESTEAD.

Toute section portant un No pair des Terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception des sections numéros 8 et 26, de celles déjà prises comme homestead, ou celles réservées comme terres à bois pour les colons, ou pour toute autre fin, peuvent être prises comme homestead par toute personne, chef de famille ou toute personne mâle de plus de 18 ans, chaque homestead étant l'étendue d'un quart de section comprenant 160 acres, plus ou moins.

ENTRÉE. --- L'entrée peut être faite personnellement à l'agence locale pour le district dans lequel est situé le terrain ou si l'applicant le préfère il peut en faisant application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire d'Immigration à Winnipeg ou à l'Agent Local pour le district être autorisé à faire son entrée par l'intermédiaire d'une autre personne.

Le prix d'entrée pour un homestead dans les conditions ordinaires est de $10.

CONDIIONS A REMPLIR. --- Un colon à qui une entrée de homestead a été accordée est tenu de par les termes de la Loi sur les Terres de la Puissance et les amendements y ajoutés, de remplir les conditions requises d'après l'un ou l'autre des modes ci-après :

1.---Durant trois ans demeurer sur le terrain et le cultiver au moins six mois chaque année.

2.---Si le père (ou la mère, le père étant mort) de la personne qui a pris un homestead réside sur une ferme dans le voisinage du dit homestead le colon satisfera aux exigences de la loi s'il demeure avec son père ou sa mère.

3.---Si un colon a obtenu la patente pour son homestead ou un certificat de délivrance de la dite patente, contresignée suivant les prévisions de cette Loi et a obtenu une entrée pour un second homestead, il satisfera aux conditions de résidence imposées par la Loi, en résidant sur son premier homestead, si le second se trouve dans les environs du premier.

4.---Si le colon a sa demeure permanente sur une terre qu'il cultive et qui lui appartient dans le voisinage de son homestead il satisfera à la loi en y demeurant.

Le terme "environ" employé ci-dessus, désigne le même township ou un township adjacent ou joignant à l'angle.

Un colon qui se prévaut des conditions des clauses (2), (3) ou (4) doit cultiver 30 acres sur son homestead, ou en remplacement possèder 20 têtes de bétails, avec les bâtiments requis pour ces animaux, et de plus, avoir 80 acres convenablement cloturés.

Tout "homesteader" qui ne se conforme pas aux conditions requises par la loi des homesteads est exposé à se voir retirer son entrée de homestead, et le terrain susceptible d'être pris de nouveau.

DEMANDE DE PATENTE. --- La *demande de* patente doit se faire au bout de trois ans en s'adressant à l'Agent local ou sous-agent ou à l'Inspecteur des Homesteads.

Six mois avant de faire cette demande le colon doit en donner avis par écrit au Commissaire des Terres de la Couronne à Ottawa.

INFORMATIONS.---Les immigrants pourront se procurer à tous les bureaux des Terres de la Couronne toutes les informations concernant les terrains disponibles, comme homestead. Il leur sera donné gratuitement tous les renseignements et l'aide nécessaires, en faisant la demande au Secrétaire du Département de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire de l'Immigration à Winnipeg, Manitoba, ou *à tout agent* des terres dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, aussi toute information concernant le bois, le charbon, ou tous autres minéraux, ainsi que copies des lois et des règlements, On peut obtenir aux mêmes endroits les mêmes renseignements concernant les Terres de la Couronne dans la Ceinture du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise.

W. W. CORY,

Député Ministre de l'Intérieur,

N.B. --- A part les terrains ci-haut *mentionnés, des milliers d'acres* de terre de première qualité sont mis en en vente par différentes compagnies de chemins de fer ou des sociétés particulières.

PROGRAMME DU PARTI LIBERAL

Adopté à la Convention de Calgary, le 3 Aout 1905.

I. La Convention Libérale de la nouvelle Province de l'Alberta, réunie pour organiser l'Association libérale de la Province, et comprenant les délégués de toutes les parties de cette dernière, exprime par la psésente son adhésion aux principes politiques qui ont toujours caratérisé les Libéraux, ou le parti réformiste au Canada et ailleurs, et qui consistent dans la conviction

1° Que la source véritable et juste de tout pouvoir politique réside dans l'opinion intelligente du peuple ;

2° Que les administrateurs des affaires publiques doivent être responsables devant leurs électeurs ;

3° Que le véritable but du gouvernement consiste dans la recherche du bien-être du peuple en créant et en réservant à chaque individu, autant que celà est possible par l'action de l'Etat, les moyens d'existence, en réprimant vigoureusement toute atteinte aux droits du peuple de la part des Monopoles, en améliorant les conditions de la vie, en redressant les injustices, par une administration des affaires fermement méthodique et progressive et par une vigilente et continuelle attention aux besoins des nouveaux colons dont le courage et l'industrie et l'économie sont les facteurs de la prospérité de l'Ouest ;

II. La convention adhère au principe des droits provinciaux et est décidée à maintenir intacte et en vigueur, la pleine autorité législative et exécutive de la province de l'Alberta conformément à la Constitution du Canada ;

III. La convention déclare par les présentes sa croyance que le gouvernement de la Nouvelle Province doit maintenir un système efficace d'écoles communes afin de satisfaire aux besoins du colon et de donner aux enfants de toutes les classes de la population une possibilité égale d'obtenir une bonne instruction primaire, elle pense que ce système doit recevoir une assistance financière libérale provenant des revenus publics et que toutes les écoles qui reçoivent une telle assistance et qui sont soutenues par les impôts, doivent être soumises en toute circonstance à la surveillance directe et continue ainsi qu'à la réglementation et au contrôle du Ministre de l'Instruction Publique de la Province ;

IV. En ce qui concerne la législation de l'Administration provinciale l'avantage qu'il y aurait à retenir ou à acquérir le contrôle de toutes les franchises proviniales, ne doit pas être perdu un instant de vue, et si toutes les entreprises commerciales doivent être reconnues et encouragées d'une façon légétime. Néanmoins nulle loi ne doit être revbtée, nul acte ne doit être accompli, qui aurait pour effet d'entraver la liberté du peuple en cette matière ;

V. Comme le progrès et la prospérité de la province dépendront par dessus tout du développement de ses industries agricoles et fermières, le gouvernement provincial devra encourager ces industries de toutes les façons possibles, et principalement en établissant un système d'instruction laitière, en encourageant les fabriques de fromage, les crémeries, l'industrie forestière, la culture des fruits, en y assistant les fermiers et les associations de fermiers de de façon à ce qu'ils puissent améliorer leurs races de bestiaux de toutes sortes, en organisant des expositions agricoles, en poussant à l'utilisation de tous les produits agricoles, et en préparant ces produits agricoles pour la vente rémunératrice et complète, en rassemblant et en disséminant parmi les fermiers et les éleveurs les informations les plus récentes et les plus complètes sur les débouchés les plus favorables et en leur donnant une légitime assistance de façon, en leur évitant des prix de transport excessifs, et l'intervention des intermédiaires, à leur permettre d'atteindre ces marchés avec le moins de perte possible ;

VI. La convention est en faveur d'une administration des affaires publiques très économique et pratique, ainsi qu'à une attention rapide dépourvue de toute routine inutile, donnée à tous les besoins du peuple dans toutes les parties de la province ;

VII. Attendu que le développement véritable de la province et la prospérité de ses citoyens dépend, dans une large mesure, des facilités qui existeront dans toutes les parties du pays pour permettre l'accès facile des marchés et attendu aussi que l'accroissement rapide de la population et la création de nouvelles colonies rend impossible et aussi déraisonnable l'appel aux nouveaux district d'amélioration locale et à leurs pouvoirs l'unité d'imposition pour créer ces facilités sans l'assistance matérielle des revenus de la province, en conséquence la convention déclare sa conviction que le gouvernement doit adopter sans délai une politique vigoureuse et pratique, qui aura pour but de construire des ponts sur les rivières les plus importantes, et d'entrtenir un excellent système de voies de communication vers toutes les villes principales, et les dépenses nécessitées par ces travaux devant être largement prélevés sur les fonds publics de la province ;

VIII. Attendu que les provinces situées à l'ouest des grands lacs sont particulièrement intéressées dans l'établissement d'une route nouvelle vers la mer, indépendamment de celle conduisant déjà par chemin de fer vers la côte Atlantique, et attendu que la création des deux nouvelles provinces dans les territoires du Nord-Ouest donne une excellente occasion d'atteindre ce but, en conséquence cette convention estime que des démarches doivent être faites le plus rapidement possible pour arriver à unir l'action des gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Comlombie Anglaise, dans le but de vérifier définitivement si la route de la Baie d'Hudson est praticable en tant que voie d'écoulement pour nos produits, et pour décider de la meilleure méthode à employer dans la construction du chemin de fer, qui par cette route conduira à l'Océan et au moyen de laquelle le trajet par terre sera diminué de moitié, et le voyage par mer aux ports européens matériellement raccourci.

IX. La convention regrette que la clause, exemptant d'impôts les terres des chemins de fer, ait été introduite dans l'Acte de l'Alberta, et elle estime que cela constitue une sérieuse infraction aux droits de la Province, aussi favorisera-t-elle un gouvernement qui s'emploiera auprès des autorités fédérales pour faire disparaître cette restriction le plus vite possible.

X. La convention croit que le gouvernement de la nouvelle province doit faire le plus rapidement possible les démarches nécessaires pour inviter le gouvernement fédéral à réserver une part suffisante du domaine public pour doter d'une façon permanente une université provinciale et un collège agricole.

XI, Etant donné que les revenus prévus pour la province, d'après l'Acte de l'Alberta, sont suffisants pour subvenir à tous les besoins actuels de la province et sont susceptibles d'une augmentation considérable dans l'avenir en rapport avec l'augmentation de la population, cette convention déclare sa conviction qu'il ne sera pas immédiatement nécessaire de recourir à un emprunt public ni d'engager, d'aliéner, d'hypothèquer l'actif de la province pour subvenir aux besoins publics.

XII. Dans toute législation municipale de la nouvelle province le gouvernement devra faire attention à donner aux municipalités l'occasion de garder ou d'acquérir le contrôle de tous les besoins publics si elle le désire, et de les protéger de toutes les façons possibles contre les empiètements des corporations privées.

XIII. La convention exprime son désir que dans l'établissement de toutes les institutions publiques ainsi que dans l'érection des constructions publiques, il soit tenu compte des besoins de toutes les parties de la province et qu'avant de choisir les emplacements définitifs pour ces constructions, le gouvernement tiendra compte de l'intérêt général du public, et choisira le lieu le plus propre pour l'expédition rapide des affaires.

XIV. La convention croit à l'Administration vigoureuse de la justice, au moyen de l'application ferme des lois criminelles ainsi que par une méthode simple et prompte de la protection des droits civils.

Le Courrier de l'Ouest

EDMONTON, 21 OCTOBRE 1905

BOITE POSTALE 25

M. Knight, homme à deux faces

Faisant bon visage des deux côtés

Il est indépendant et il n'est pas indépendant.

Il est neutre et il n'est pas neutre.

L'autre soir, mercredi dernier, se tenait une assemblée des électeurs du comté de l'Eturgeon, réunis à Poplar Lake pour entendre l'Hon. C. W. Cross, Procureur-Général en la province d'Alberta, et M. J. R, Boyle, candidat libéral pour la division.

La sensation,le clou de la soirée, ce fut une révélation faite par M.Boyle. Après un exposé de la duplicité de M. Frank Knight,—qui, tout en s'affichant candidat indépendant devant le grand public, s'en va quémander des votes, en se donnant, dans la confidence privée, comme un adversaire des Ecoles Séparées,—M. Boyle a produit, documents en mains, la preuve authentique de ses avancés. Il a commencé, d'abord, par la lecture d'un manifeste de M. Knight aux électeurs du Lac-la-Biche, comme suit :

" Aux électeurs du Lac-la-Biche—

" Ayant été choisi candidat indépendant, à une convention tenue à Lamoureux, pour contester la prochaine élection dans la Province d'Alberta, je sollicite votre vote et votre influence pour les raisons suivantes : Si je suis élu, mes efforts seront en faveur d'un gouvernement honnête et efficace ponr la province d'Alberta. Je supporterai les bonnes mesures, de quelque côté de la Chambre qu'elles émanent. Je verrai, si je suis élu, à ce que Lac-la-Biche ait sa juste part des argents à être dépensés dans le district, soit que vous votiez pour moi ou non. Et je me tiendrai neutre sur la question des écoles."

(Signé) FRANK KNIGHT.

Si jamais un homme mérite la défaite dans une contestation électorale, c'est bien M. Knight, à cause de cette adresse aux électeurs. Il proclame qu'il s'est laissé amener de l'avant comme candidat indépendant, et, néanmoins, il proteste qu'il ne sera pas indépendant sur la question scolaire, mais simplement NEUTRE, c'est-à-dire qu'il veut l'ESCAMOTER. Est-ce là une position à prendre pour un honnête homme ?

Est-ce d'une échine aussi molle que celle-là que l'on peut tirer un homme digne des francs électeurs de L'Eturgeon ?

Si la loi des écoles est mauvaise,le devoir d'un représentant honnéte est de voter son abolition ; mais si c'est une bonne loi et qu'elle ait donné dans l'OUEST, des résultats satisfaisants depuis près de quatorze ans, M. Knight ne devrait avoir aucune hésitation à se déclarer pour elle.

Maintenant,électeurs,voulez-vous savoir pourquoi M.Knight évite de se compromettre, par une déclaration publique, sur la question des écoles ? Voulez-vous savoir pourquoi il se tient à cheval sur la clôture, une jambe d'un bord, une jambe de l'autre ? Nous allons vous le dire.

L'intention de M. Knigrt est de pouvoir cabaler ceux des électeurs qu'il s'imagine reconnaître pour des bigots, en leur promettant, dans un ENTRETIEN PRIVÉ, qu'il votera l'abolition des Ecoles Séparées, s'il est élu.

En voici la preuve. Dans une lettre, adressée par lui-même à un electeur bien connu, M. Knight n'hésite pas à dire, dans l'intimité, qu'il est opposé aux Ecoles Séparées.

Ce précieux document, dont M. Boyle a fait la lecture dans l'assemblée de Poplar Lake est comme suit :

"Duagh, 12 Octobre, 1905.

"Marshall G. Phillips, Horse Hills,

"Cher Monsieur,—J'ai la vôtre du 6 courant. En réponse, j'aurais à dire que je partage assez bien les sentiments exprimés dans votre lettre. Personnellement, je suis opposé aux Ecoles Séparées. Je ne pense pas que le gouvernement d'Ottawa ait le droit de passer une loi d'Ecoles Séparées, ou aucune autre loi scolaire, et de l'attacher à la province d'Alberta pour toujours. Je serai dans votre localité sous peu,et je prendrai la liberté d'arrêter chez vous pour vous expliquer pleinement ma position sur les affaires provinciales.

"Dans l'espérance d'avoir votre vote et influence,

Je demeure votre......

(Signé) FRANK KNIGHT."

La NEUTRALITÉ de M, Knight n'apparait pas extraordinaire dans cette lettre. Sa volte-face est complète. Il énonce une opinion décidemment opposée au système scolaire actuel. "Personnellement, je suis opposé aux Ecoles Séparées," ce n'est pas là une manière de parler tout-à-fait NEUTRE.

"Je ne pense pas que le gouvernement d'Ottawa ait le droit de passer une loi d'Ecoles Séparées, ni aucune loi scolaire, et de l'attacher sar la province d'Alberta pour toujours," voila encore une phrase qui ne dénote pas une grande NEUTRALITÉ.

Nous sommes heureux, cependant, que M. Knight apparaisse au grand jour. Nous sommes satisfait de lui entendre exprimer tout ce qu'il sait de la question des écoles ; et il le fait en bien peu de temps.

Ecoutons-le dire que le gouveruement d'Ottawa a passé une loi d'écoles séparées et qu'il l'a attachée à la province d'Alberta pour toujeurs. Ce discours démontre l'ignorance grossière d'un homme parlant sans savoir ce qu'il lit, à moins qu'il n'ait pris le parti délibéré de parler à l'encontre de la vérité. Dans l'un ou l'autre cas, il n'est pas l'homme qu'il faut pour représenter, dans la législature, une classe intelligente d'électeurs, même en promettant de voir à ce que le Lac la Biche ait sa juste part de l'argent à être dépensé dans le district.

Le gouvernement d'Ottawa—M. Knight nous permettra bien de l'en informer—n'a jamais fait passé une loi d'Ecoles Séparées, ni aucune autre loi scolaire, soit pour Alberta, soit pour Saskatchewan.

Les auteurs de la loi scolaire actuelle, ce sont M. Haultain, le gouvernement et l'Assemblée Législative des Territoires ; loi passée en 1892 et que tous les citoyens intelligents—à l'exception des bigots—ont approuvée alors et approuvent encore.

M. Knight est justementment de cette espèce de candidats que les électeurs doivent garder à la maison. Il aura ainsi tout le temps voulu pour apprendre ce qu'il ignore concernant la science du gouvernement. Pour le présent, sa connaissance des questions publiques est vraiment trop limitée.

GRIESBACH L'ICONOCLASTE.

La Sécularisation Prônée par un Missionnaire du Parti Conservateur.

Revenons un peu au discours de M. Griesbach, prononcé à l'assemblée du 6 octobre, à Edmonton, où il n'a pas caché son aversion pour les images pieuses et les symboles de religion. Il n'en faut pas dans les écoles, a-t-il dit, et pas d'écoles séparées. Telle est, sur la question, l'attitude de M. Griesbach, candidat conservateur. Cette attitude est celle d'un irréconciliable, d'un iconoclaste, d'un destructeur de l'ordre établi, d'un homme peu soucieux des meilleurs intérêts de la société.

En ne voulant permettre à aucune dénomination l'enseignement religieux dans les écoles, il se pose en sécularisateur, en partisan de l'école sans Dieu. Il voudrait faire table rase de toute religion, dans les écoles, et il prétend obtenir, par ce moyen, la formation d'une meilleure classe de citoyens, des relations plus amicales entre les différentes chrétiennetés du pays.

Est-ce que cet avocat d'Edmonton, qui s'imagine avoir déjà son bâton de maréchal ou, plutôt, un porte-feuille ministériel dans son sac, croit réellement ce qu'il dit ? Croit-il que le moyen de former de meilleurs chrétiens consiste à soustraire les jeunes à l'influence chrétienne dans l'école ? Pour être logique et poursuivre la conséquence de son raisonnement jusqu'au bout, il devra aussi demander, plus tard, une législation pour abolir l'enseignement chrétien à l'église, aussi bien qu'à la maison paternelle, et faire de meilleurs citoyens de nous tous, qui avons tant à cœur l'avenir d'Alberta.

Le sécularisté Griesbach n'est pas la sagesse de sa génération, ou il se pourrait bien qu'étant un tout jeune homme, il n'ait pu encore faire une étude approfondie de l'histoire. Des centaines d'hommes très capables, beaucoup plus capables que Griesbach le sécularisté, ont vainement essayé, depuis 1900 ans, de modifier l'enseignement de notre grand Exemplaire à tous. La mort les a emportés avec leurs projets, tandis que Lui et sa doctrine demeurent toujours. Lui, le Christ, a eu l'occasion de réprimander des hommes qui voulaient, comme le sécularisté Griesbach, empêcher les petits enfants de venir jusqu'à Lui. Il n'a pas dit : Laissez-les aller à la maison ou au "Sunday School." Non, sa réponse à tous les Griesbach de ce temps-là a été celle-ci : "Laissez venir à moi les petits enfants, ne les arrêtez pas."

L'utopie des écoles sécularisées n'est pas de fraîche date. Elle existait avant Voltaire. Elle était bien vieillie quand l'Anglais Bradlaugh et l'Américain Ingersoll essayèrent de la réchauffer pour la ranimer ; et maintenant que les Voltaire, les Bradlaugh et les Ingersoll ont passé comme de vaines ombres, c'est un petit sécularisateur d'Edmonton, du nom de Griesbach, qui, sans avoir le génie de ses devanciers, se met en tête de ramener la vie dans les os blanchis, dans la *cendre et la poussière du passé !*

Griesbach, l'iconoclaste, arrive un peu tard pour commander à une guerre de religion, d'autant plus que sa taille ne parait pas proportionnée à la tâche.

BENNETT LE CONQUERANT.

Un Fauteur de Discordes.

A son assemblée de l'autre jour, le 9 courant, à Edmonton, M. R. B, Bennett a sorti sa plus belle éloquence en nous parlant du sang et des trésors que l'Angleterre a versés pour la "conquête" du Canada. A l'entendre, on resterait sous l'impression que les Canadiens-français n'ont pas de droits à exercer ici, hormis ceux que le bon plaisir de M. Bennett voudra bien tolérer.

Il n'a pas lu l'histoire du Canada, ce grand guerrier de Bennett. Il y aurait appris que les Canadiens-français, depuis le jour où ils ont accepté l'allégéance anglaise, ont toujours été les défenseurs les plus loyaux et les plus dévoués du drapeau britannique.

A l'époque de la révolution américaine, ce sont les Canadiens-français qui ont conservé le Canada à l'Angleterre.

Plus tard, à Chateauguay, et ailleurs, ce sont eux qui ont maintenu le prestige de l'Angleterre.

Lors du premier soulèvement rielliste, le Général Wolseley a hautement fait l'éloge du contingent militaire français qui s'était signalé par son zèle pour l'honneur du drapeau anglais. Puis, quand il a fallu réprimer la rébellion de 1885, on a vu le 65e (ce régiment canadien-français de Montréal), sous le commandement du Colonel Ouimet, combattre, aux côtés des "Queen's Own Rifles" de Toronto, pour l'intégrité des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord.

Au cours des discussions qui ont précédé la confédération des provinces britanniques, d'autres Canadiens-français, tels que Cartier, Dorion et Taché, n'ont-ils pas travaillé, côte a côte, avec Macdonald, Brown et Tupper, à la réalisation du projet d'union ?

C'est dans l'un de ces débats que Sir George Cartier a tenu ce language: " Je me lève ici pour témoigner de la " loyauté des Canadiens-français en" vers le drapeau britsnnique. Si ja" mais le jour arrive où la suprématie " anglaise soit menacée dans l'Améri" que Britannique, on trouvera les " Français du Canada aux côtés de " leurs frères d'origine anglaise, et le " dernier coup de canon, qui sera tiré " pour la défense du drapeau britan" nique, le sera de la main d'un Cana" nadien-français."

Les pages glorieuses de l'histoire du Canada n'ont rien de plus illustre que les noms de Champlain, de Frontenac, de Montcalm, de Salaberry, de Marquette et de cent autres Canadiens-français prodiguant leurs labeurs et leur vie à l'enfantement d'une patrie canadienne.

Il se trompe, M. Bennett, avec son allure de capitaine Fracasse, s'il croit ajouter à son crédit par son parti pris de déverser l'odieux sur notre peuple, ou par son affectation à parler de nous comme d'nne race inférieure.

Lui, qui aime tant à se complaire dans une allusion fréquente à la bataille des Plaines d'Abraham, qu'il entreprenne donc un pélerinage à cette "terre sainte." Il y contemplera un même monument érigé à la mémoire commune des deux grands généraux qui sont tombés là le même jour, à la même heure. Sur l'une des faces de cette pierre tumulaire, il lira WOLFE ; sur l'autre, il lira MONTCALM. A ce spectacle rempli d'enseignements, il viendra peut-être, à M. Bennett, la pensée salutaire que si la Providence a permis le trépas simultané des deux héros, c'est qu'elle a voulu cimenter, de leur sang, l'union de deux grands peuples, leur amitié inaltérable que le temps ne doit pas effacer.

M. Bennett aura appris alors que ses misérables efforts se briseront avant que lui-même ne parvienne à briser cette amitié, trop bien sauvegardée, du reste, par le bon sens populaire.

Arrière les fauteurs de discordes !

Mons. Réné Lemarchand, frère du Rév. Père Lemarchand, de l'église Ste. Marie, à Calgary, a ouvert, à Edmonton, un magasin de fruits, pipes, cigares, coutellerie et objets de piété. Ce n'est pas exagérer de dire que, dans *son genre, son magasin* est le plus joli de la ville. M. Lemarchand est déjà très populaire, quoique n'étant arrivé que depuis peu.

Tous nos meilleurs souhaits de réussite.

COLONISATION

L'Ouest du Canada et ses avantages

Tels qu'exposés par M. Jas. Hapgood, colon venu des Etats-Unis.

(Reproduit de " Manitoba Free Press," 14 Sept.)

Les colons Américains, qui sont venus s'établir dans Alberta et Saskatchewan, dit M. Hapgood, ont eu pour la plupart les mêmes raisons que moi-même et ma famille. Quelques uns de nous avaient de bonnes terres, là où nous étions, mais ces fermes n'étaient pas encore aussi bonnes que l'argent que nous pouvions en avoir en les vendant. étant donné la possibilité de nous procurer ailleurs de la bonne terre à bon marché. Cependant, nous ne pouvions, dans les Etats-Unis, trouver des homesteads avantageux, non plus que des terrains de gouvernement ou de chemins de fer à bas prix. Nous avons trouvé de ces terres en Canada et, après avoir tout considéré, spécialement l'avenir de nos enfants, nous sommes venus nous implanter ici.

Quelques autres avaient de pauvres établissements, plus grevés d'hypothèques que productifs de moissons.

D'autres travaillaient ici et là, à ceci et à cela, tout en faisant des économies pour le jour où ils pourraient s'acheter une terre. Puis ce jour venu, impossible d'obtenir, aux Etats-Unis, assez de terre pour leur argent.

D'autres voulaient fonder un commerce dans une place nouvelle et grandir avec elle ; mais nous avons toujours trouvé la place occupée par cinq ou six Américains qui avaient pris le devant sur nous, et cela dans n'importe quelle colonie nouvelle des Etats-Unis.

D'autres, des jeunes gens principalement, sans avenir et sans avances, courraient toutes les chances de rester pauvres, de plus en plus pauvres, en restant dans les villes de l'est des Etats-Unis, où nous étions nés.

En faisant la somme de tous nos motifs pour venir dans l'Ouest canadien, je les ramène en un seul. Nous voulions tous la même chose : faire de l'argent, améliorer notre condition, avantager nos enfants, vivre heureux et contents.

Dans ce pays-ci nous avons trouvé de bonnes lois que l'on met en vigueur, un peuple généralement respectueux de ces lois, et cela convient très bien à la plupart d'entre nous.

Nous avons été bienvenus des Canadiens d'origine, des Anglais et de tous les autres, de même que du gouvernement et des journaux. Nous nous croyons en droit de dire qu'ils savent reconnaitre la classe désirable de colons et qu'ils ne dédaignent pas l'opportunité d'apprendre quelque chose de ceux d'entre nous qui possèdent déjà l'expérience de la culture la mieux adaptée à la prairie. Et, ainsi, nous avons conscience d'avoir rendu, à notre pays d'adoption, des services appréciables, en retour de ce qu'il nous a donné.

La plupart d'entre nous sommes maintenant ici pour y rester, nonobstant notre intention première.

La naturalisation a fait de nous des Canadiens et du Canada, notre patrie. Ce pays est notre pays, en porportion de notre nombre, tout autant que le pays de ceux qui y sont nés ; son avenir nous concerne autant qu'eux, puisque notre avenir et notre bonheur, de même que l'avenir et le bonheur de nos familles, sont liés à la prospérité de la contrée.

En prêtant notre concours à des mesures rétrogrades, nous nous condamnons à participer dans les pertes. Si, au contraire, nous donnons notre appui à toute politique de progrès et d'avancement, nous pouvons être assurés de notre bonne part dans les bénéfices.

JAMES HAPGOOD.

QUELQUES REMARQUES.

Après avoir lu ce qui précède, les compatriotes de l'Est sauront que des Américains en grand nombre ayant traversé la frontière internationale pour venir s'établir dans nos provinces de l'Ouest, ils se trouvent si bien dans leur nouveau pays qu'ils ne craignent pas de le déclarer hautement et n'hésitent plus à se faire naturaliser, les uns après les autres.

Comme M. Hapgood le dit fort judicieusement, on peut réduire à la même expression les motifs qui ont inspiré les immigrants venus des Etats-Unis, les uns pour se livrer à l'agriculture, les autres à l'élevage, d'autres à l'industrieou au commerce, savoir : le désir d'améliorer sa condition et celle des enfants. La même explication donne raison aux colons qui viennent de Québec, d'Ontario, des autres vieilles provinces, de la France, de la Belgique, de l'Europe.

Mais, pour la plupart de ces colons, ce sont les terres les plus fertiles du monde qui ont été l'appât principal. En effet, ici, dans l'Ouest, dans Manitoba, dans Saskatchewan ou Alberta, rien de plus facile que de se procurer, à bon marché ou même pour rien, autant de bonne terre qu'il en faut pour soi-même, pour ses garçons et pour ses gendres.

Certes, il n'y a pas que l'Ouest canadien pour offrir de la chance au colon, puisque les provinces de Québec et d'Ontario contiennent encore d'immenses étendues de sol vierge, et du bon.

Mais le sol de l'Ouest surpasse d'abord tous les autres par sa fertilité. En second lieu, il coûte moins de peine, moins de temps, et, par conséquent, moins d'argent. C'est ici que l'on dit en vérité d'un colon qu'il est un défricheur. Ailleurs, il lui faut commencer par la hache s'il veut finir par la charrue, c'est-à-dire au point même où le défricheur de l'Ouest commence. Aussi, quelle avance ce dernier ne prend-il pas sur l'autre.

VÉGREVILLE.

15 Octobre

La saison de 1905 tire rapidement à sa fin, après avoir été l'une des plus favorables pour la vallée de la rivière Vermillion. Actuellement, au milieu d'octobre, température douce et délicieuse, firmament ensoleillé. La nuit apporte des petites gelées superficielles.

De tous côtés, règnent l'activité et l'esprit d'entreprise des nouveaux établissements.

Le chemin de fer, attendu depuis longtemps, nous l'avons dans sa réalité : les bouffées et le sifflement des trains du C. N. R. se faisant entendre, tous les jours maintenant, à travers la vallée de la Vermillion, ça donne une idée modernisée et une garantie du prochain avenir de ce pays.

La pose du rail d'acier, qui n'est déjà plus à faire au ruisseau Castor, marche à la course vers l'Ouest, du côté d'Edmonton.

A cause de l'expédition considérable du grain qui se fait, un peu plus à l'est d'ici, la compagnie éprouve des difficultés dans le transport de ses propres matériaux, des rails par exemple. Cependant, malgré ces retards, on espère que l'acier sera posé jusqu'à Fort Saskatchewan, dans une couple de semaines. Deux ou trois trains nécessités par les besoins de la construction, poussent tout le temps vers l'ouest jusqu'au bout du ferrage de la voie et, en allant et venant, transportent les voyageurs, qui sont bien aise de s'en accommoder, depuis Végreville, Lavoie, Mannville, etc., jusqu'à Vermillion City, premier poste divisionnaire situé à l'est d'Edmonton. Les accommodations sont aussi satisfaisantes qu'on est en droit de les désirer dans la circonstance. A partir de Vermillion, en gagnant l'est, les trains de passagers vont et viennent régulièrement, chaque jour, et aux heures déterminées par l'indicateur. Fort Srskatchewan doit avoir le même service régulier, dès que les rails y seront posés.

L'arpentage des emplacements de ville se fait à l'ouest de Végreville maintenant. C'est durant la première semaine de ce mois que l'on a subdivisé en parcelles le dernier futur village au nord-est de Végreville, lequel s'appellera Leverne probablement. Ses lots seront mis en vente la semaine prochaine.

Chose espérée devenant fait accompli, nos colons en sont enchantés, à la vue de ces constructions nouvelles, de ces trains réguliers et de l'activité qui s'en suit dans les affaires. Tout cela est peu de chose en comparaison des progrès futurs, lorsque le grand ceinturon de fer aura atteint son entier développement.

Plusieurs de ces colons sont venus de très loin, et de pays étrangers, par un long et pénible trajet. Ils ont eu des débuts pas toujours faciles ; mais aujourd'hui, contents et heureux, ils ne voudraient pas se départir de leurs belles terres à moins d'un gros prix. Voici le temps arrivé, où bien des Canadiens, dans la province de Québec et aux Etats-Unis, vont regretter d'avoir attendu si tard.

Mais vaut mieux tard que jamais. Il reste encore beaucoup des meilleures terres à prendre, dans des sites avantageux, quoiqu'un peu éloignés présentement du chemin de fer, comme l'étaient naguère d'autres localités ; mais cet éloignement n'est que temporaire, puisqu'ici, dans l'Ouest, les chemins de fer suivent le colon partout, afin d'avoir son trafic et le transport de ses grains, de son blé, de ses animaux gras. L'avenir vous attend dans l'Ouest, compatriotes de Québec et des Etats-Unis. Ne retardez pas trop cependant. Si vous lambinez et remettez toujours à plus tard, l'herbe vous sera coupée sous le pied par des gens qui ne craignent pas d'accourir de l'autre bout du monde, attirés par le désir de posséder une des parcelles fortnnées de cette terre incomparable par la fertilité.

Cette année, la moisson a été exceptionnellement bonne dans toute la vallée du Vermillon. Le grain, abondant, témoigne aussi d'une excellente qualité. Le beau temps a favorisé les travaux du moissonneur. Les battages seront bientôt finis. Cinq ou six batteuses à vapeur, de la confection la plus moderne, se promènent dans la région et font grande besogne.

La terre ensemensée sera encore beaucoup plus considérable l'année prochaine, si on en juge par les prépaparatifs, guérets, cassage de la terre neuve. Le sol fécond est partout en voie rapide d'utilisation.

Les patates et les légumes ont donné un magnifique résultat. Les tomates sont bien venues et ont bien mûri, en plein air, dans les champs.

La fenaison a rapporté des monceaux de fourrage, la qualité égalant la quantité. Certains éleveurs sont encore à monter des "mulons." Le bétail ne manquera pas de nourriture, cet hiver.

Ce qui frappe, en parcourant, la vallée du Vermillon, c'est la rapidité d'une transformation à vue d'œil s'opérant partout ; le gazon primitif retourné en guérets, construction d'édifices, alignement de clôtures de premiére classe, l'ouverture de bons chemins dans toutes les directions.

LES TERRES DU NORD-OU EST

"Le Canada" fait les considérations suivantes, pleines d'apropos :

"Un des reproches adressés au gouvernement fédéral par les orateurs de l'opposition dans la présente campagne électorale au Nord-Ouest, c'est de ne pas avoir donné aux nouvelles provinces la propriété des terres publiques situées sur leur territoire.

"Le gouvernement fédéral a cru qu'il était plutôt dans l'intérêt des nouvelles provinces de garder pour lui la propriété et l'administration des terres publiques et de donner en compensation une subvention spéciale aux provinces.

"Tout homme de bon sens en comprendra la raison. Si les nouvelles provinces avaient été mises en possession des terres publiques, sans la subvention qui leur en tient lieu, elles eussent été obligées de "vendre" ces terres, pour se procurer les fonds nécessaires à leur budget ; tandis que le gouvernement fédéral les "donne" sous certaines conditions d'établissement et de défrichement.

"Inutile de discuter là-dessus : il est évident que le système des terres gratuites est infiniment plus propre à attirer l'émigration agricole dans les nouvelles provinces, que ne pourrait l'être la vente de ces mêmes terres.

"En réalité, donc, le gouvernement fédéral a "acheté" des nouvelles provinces leurs terres publiques, pour les "donner" aux immigrants et les attirer ainsi au Nord-Ouest.

"L'autre manière d'agir, celle que proposent les tories de là-bas, comme ceux de l'est, eût donc été une maladresse doublée d'une mesquinerie ; c'eût été dire aux nouvelles provinces : voici vos terres ; arrangez-vous avec.

"Elles auraient eu besoin de revenu, et elles auraient vendu leurs terres, pour se les procurer, ce qui aurait nécessairement restreint, découragé et peut-être supprimé l'immigration."

Propos Fantaisistes

A LA CHASSE.

(Réproduction.)

La chasse est ouverte.

Quoique la moyenne des chasseurs soit relativement plus intelligente que la moyenne du gibier de poil et de plume, ce dernier se rend, cependant, parfaitement compte que la nouvelle de l'ouverture l'intéresse au plus haut degré.

C'est un fait que tous les observateurs consciencieux des mœurs des animaux ne nient plus, aujourd'hui : les perdreaux, les lièvres, les lapins, les faisans, savent qu'à des époques périodiques un homme précédé d'un chien, et tenant à la main un fusil, est capable de les tuer à la distance d'une centaine de mètres maximum.

Cette notion si essentielle n'a pénétré parmi eux qu'à la suite d'innombrables et cruelles expériences ; mais il est certain qu'ils sont arrivés à la posséder d'une façon très catégorique. Les pères et les mères la transmettent à leurs petits, et, quoique nous ne soyons pas fort au courant des détails de leur système d'éducatien, le résultat en est évident.

Et, tandis que, chez nous, un homme qui a brillamment terminé ses études est tout-à-fait ignorant de l'existence, le moindre perdreau de quatre ou cinq mois, habilement élevé par des parents intelligents, connaît parfaitement la vie, les mœurs des hommes et la protée des armes à feu.

Cette connaissance s'applique même à la date exacte de l'ouverture de la chasse. Par quels mystérieux moyens le gibier de toute une contrée en est-il informé ? La science n'a encore que peu d'idées à ce sujet ; mais deux ou trois jours après que le numéro du "Journal Officiel" a paru, lièvres, perdrix et lapins—le premier moment d'émotion passé—commencent à prendre leurs précautions et à mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Sans oser affirmer quoi que ce soit de positif dans une affaire aussi délicate, je m'imagine, parfois, que la nouvelle de l'ouverture n'épouvante plus le gibier que médiocrement, et peut-être lui est-elle plutôt agréable. Si la chasse constitue, pour nous, un sport plein de charme et d'imprévu, n'est-ce pas, pour lui, une distraction absolument analogue ? Il risque sa vie, je n'en disconviens pas ; mais il n'est pas de chasseur qui ne risque la sienne plusieurs fois dans une journée.

Les animaux sont donc en droit de dire, si je puis m'exprimer ainsi, qu'ils chassent l'homme, et rien ne les empêche de considérer l'ouverture uniquement à ce point de vue, qui est de nature à sauvegarder leur amour-propre.

Et le soir, dans les taillis, quand la nuit descendante a éteint la fusillade, après un regret donné aux victimes du jour, ils doivent non sans orgueil, compter les pièces qu'ils ont abattues de leur côté.

—En tirant sur moi, fait l'un, en ce langage des bêtes que notre science ne tardera pas à approfondir, un chasseur a envoyé la charge de son fusil dans la cuisse d'un de ses collègues.

—Moi, répond l'autre, j'ai fait crever un œil à un grand diable, dans ce carré de luzerne que vous apercevez là-bas.

Et chacun d'inscrire ses pièces au tableau. Ce sont d'interminables histoires de chasse qui durent jusqu'au matin.

÷ ÷

A ce propos, en voici une dont l'authenticité m'a toujours paru douteuse, quoiqu'elle m'ait été affirmée par plusieurs Méridionaux témoins de l'affaire. Elle se passe dans le Midi, comme toutes les histoires de chasse un peu sérieuses.

Un jour, le bruit se répandit, parmi les habitants de la commune de D... en Vaucluse, et se propagea bientôt parmi les habitants des communes circonvoisines, à dix lieues à la ronde, qu'un pâtre avait aperçu un lièvre dans le pays. Comme le dernier lièvre signalé dans le canton remontait au commencement du règne de Louis-Philippe, on se contenta de hausser les épaules devant le récit du pâtre. Mais, les jours suivants, deux paysans ayant positivement vu l'animal à dix mètres d'eux, il fallut bien revenir sur cette première impression. L'existence du lièvre fut donc officiellement reconnue ; le maire de D... en fit l'objet d'une proclamation à ses administrés, et plusieurs journaux lui consacrèrent des articles. On l'appelait Le Lièvre, avec des lettres majescules. C'était quelque chose dans le genre de la tarasque.

Alors, tous les chasseurs de la contrée se mirect à parcourir les champs et les côteaux. Des meutes de chiens bondissaient à leurs côtés. Après plusieurs jours d'une course enragée, il apparut. Il était superbe et semblait très vieux. C'était évidemment, un ancêtre. Il essuya cent coups de fusil, peut-être, en quelques minutes ; aucun ne l'atteignit.

Le lendemain, la chasse recommença, avec plus de furèur encore. De nouveau, le lièvre fut aperçu, tiré et manqué par tout le monde, avec cet ensemble qui caractérise les Méridionaux dans les circonsfances solennelles.

Il en fut de même le surlendemain et toute la semaine. Les chasseurs, étonnés, saisis de je ne sais qu'elle crainte supertitieuse, déclarèrent, alors, qu'il était invulnérable, et, d'un commun accord, renoncèrent à le poursuivre plus longtemps.

Mais, ô surprise, le dimanche matin, le lièvre, l'air fatigué par les terribles poursuites qu'il venait de subir, se montra soudain sur la place de la Mairie. On courut aux armes. Avant qu'on ait pu le tirer, lui, dédaigneux et dégouté de la vie, se précipitait, par un suprême effort, dans la propre cuisine du maire, dont la porte étrit entr'ouverte, et se passa la broche au travers du corps, suprême ironie adressée à ses bourreaux.

Tel est le récit de ce cas étrange de suicide chez les animaux. L'espace nous manque pour en déduire toutes les conséquences possibles.

CHOSES ET AUTRES

A NEW-YORK—HONNÊTETÉ RÉCOMPENSÉE.—Mme Arnold, habitant 117 Ouest 79e rue, New-York, s'aperçut l'autre soir en rentrant chez elle, après une soirée passée avec des amis, qu'elle avait perdu sa broche en or et diamants, qui avait coûté $2,000 et qui représentait pour elle une valeur encore bien supérieure, car ce bijou était un souvenir de famille, Quoique n'ayant que très peu d'espoir de retrouver l'objet précieux, Mme Arnold commença de suite des recherches, et téléphona tout d'abord à M. J. B. Martin, propriétaire du café Martin, situé au coin de la 5e avenue et de la 26e rue, où elle avait dîné. On s'imagine sa joie en apprenant que sa broche avait été retrouvée par un garçon de l'établissement qui s'était empressé de la déposer entre les mains du patron.

Mme Arnold se rendit le lendemain au café Martin, où elle reçut son précieux bijou, et où elle remercia vivement l'honnête garçon et le félicita de son honnêteté, joigant à ses remerciements un billet de $50, qu'elle le pria d'accepter comme récompense. M. J. B. Martin a promis, de son côté, de récompenser à l'occasion celui de ses garçons qui venait de donner une si grande preuve de son honnêteté. Disons pour terminer que le héros de cette histoire s'appelle Edmond Prudhomme.

A NEW-YORK—LE VOLEUR DES PAUVRES.—Depuis quelque temps déjà l'église catholique, qui se trouve sur Amsterdam avenue, au coin de la 96e rue, était visitée par un individu qui dévalisait régulièrement les boites destinées à recueillir les aumônes des fidèles pour les pauvres du quartier. Les prêtres ont enfin réussi à arrôter ce voleur en flagrant délit au moment même où il introduisait dans une des boites des pauvres un fil de fer enduit de colle, auquel s'attachaient les pièces de monnaie. Remis à un agent de police, et, plus tard, devant le juge, le prisonnier a déclaré être de nationatité française, et s'appeler du nom peu français de Arthur Trevoistonni. Il a été trouvé porteur de $5.37 en menue monnaie, produit de son vol. Après avoir fait les aveux les plus complets, le triste individu a demandé de ne pas être puni, s'engageant à quitce pays et à ne jamais y revenir, mais le juge a déclaré qu'il fallait faire de lui un example, et, dans ce but, le condamnait à un an de prison et $500 d'amende. Ce soi-disant Français, au nom exotique, aura donc tout le temps de réfléchir aux conséquences fâcheuses du vol, et surtout du vol des pauvres.

LES DROITS PROVINCIAUX.—On sait quel tapage le "News" de Toronto et autres confrères de la même farine ont fait pour la revendication des droits provinciaux, à l'occasion du bill d'autonomie d'Alberta et de Saskauchewan. Le croirait-on ! Les mêmes braillards demandent maintenant, à tue-tête, que le gouvernement fédéral désavoue les lois des provinces de Québec, de l'Isle du Prince-Edouard, de la Colombie Anglaise imposant une taxe sur les voyageurs de commerce étrangers. Mais les droits provinciaux, Bah ! ils s'en moquent. Telle est la logique des agités.

"Les Canado-francophobes sont donc démasqués ! remarque notre confrère "Le Soleil."

LA PLANCHE DE SALUT.—Avez-vous un coq trop matinal et qui, avant même que l'aurore aux doigts de rose songe à ouvrir au soleil les portes de l'Orient, ait la mauvaise habitude de vous tirer, par ses coricocos sonores, d'un sommeil dont vous seriez heureux de prolonger plus longtemps la béatitude ?

Enfermez votre coq le soir et suspendez une planchette au-dessus du bruyant gallinacé. La première chose que le coq fait en chantant, c'est de lever la tête. Si la planchette est juste assez basse pour qu'il se cogne la tête, son chant s'arrêto aussitôt. Après plusieurs tentatives aussi déconcertantes, le coq se décidera à remplacer ses aubades à l'aurore par une méditation mélancolique et silencieuse, jusqu'à ce que, le jour apparaissant, on lui rende sa liberté.

Le coq sera très ennuyé ; mais vous pourrez dormir.

Le ministre des colonies à son chef de cabinet :

—Cette histoire du Congo n'est décidément pas claire....

—Dame ! monsieur le ministre, chez les nègres....

AU JOUR LE JOUR.

La population d'Edmonton augmente rapidement. Les Canadiens-français y contribuent pour leur part. Plusieurs n'étaient venus ici d'abord que pour une simple visite. On mentionne M. Lambert, de Montréal, passant ici, en août dernier, en route pour St. Albert où il allait rendre visite à son frère, l'ancien député de la division. Edmonton lui a tellement plu qu'il a pris la résolution d'y revenir, mais pour résider cette fois. A cet effet, il a acheté quelques lots de ville et fait construire une maison. Retourné à Montréal, il est attendu ici pour le printemps prochain.

Vers le même temps, Edmonton recevait la visite d'un autre citoyen de Montréal, M. J. H. Lafond, accompagné de Mme Lafond. Il n'a pas voulu retourner à Montréal avant d'avoir acheté un terrain à bâtir, assez probablement dans l'intention de nous revenir plus tard.

CAPABLE DE NOURRIR CENT MILLIONS D'HABITANTS.—Sir Henry Knight, exlord maire de Londres, de retour chez lui d'un voyage au Canada, dit que le Nord-Ouest de ce pays est capable de produire suffisamment pour nourrir une population de cent millions. "Ni les Canadiens ni les Anglais, dit-il, ont une idée adéquate de la puissance productive de cette région."

Il n'y a rien d'exagéré dans ces paroles. Nous en donnons l'avis à ceux de nos compatriotes qui se sentent à l'étroit dans la province de Québec ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre. La seule province d'Alberta a de la place pour tous.

La nouvelle loi au sujet des juges n'est guère effective. Certains de nos magistrats intéressés dans des institutions financières, comme directeurs, etc., ne s'y conforment guère et même pas du tout. C'est malheureux. Le respect que le public avait pour eux en est atténué. Faudra-t-il les contraindre à se conformer aux lois comme tout sujet. Ce serait pour le moins disgracieux. (Le Soleil).

EN PROVICE DE QUEBEC.—CAPITAUX AMÉRICAINS.—Ce qui suit est extrait du journal "Le Canada":

L'opinion publique ne peut manquer de s'intéresser au mouvement qui se dessine, poussant les capitaux américains vers la province de Québec.

Nous avons dans l'Abbittibi et le lac St. Jean, dans les immenses régigions septentrionales des comtés qui s'étendent de Pontiac à Chicoutimi, des plateaux fertiles, des richesses naturelles de toutes sortes, des terres arables, des pouvoirs hydrauliques, des lacs et des rivières qui s'offrent depuis longtemps à l'activité humaine.

"Le gouvernement de Québec doit faire bon accueil aux capitalistes étrangers qui projettent de venir faire des placements dans cette partie de notre province, qui est encore inexplorée, inhabitée et qui est pour ainsi dire, séparée du reste du pays et du monde.

"Nous croyons que le ministère provincial devrait mettre à l'étude sans tarder la question de la colonisation et de la mise en valeur du nord de notre province.

"S'il se présente des syndicats sérieux qui veulent acquérir des domaimaines, entreprendre du défrichement, faire de la colonisation, construire des routes, enfin essayer, en vu de la construction du Transcontinantal, de faire fructifier des capitaux par le travail des colons, par la construction des moulins, par l'exploitation des forces hydrauliques, etc,, le gouvernement ne doit pas hésiter à entrer en relations avec eux.

"Ces syndicats verseraient dans la caisse publique le prix des terres qui leur seraient vendues, tout comme le feraient les colons, et si les pouvoirs publics arrivaient à se décharger ainsi sur des capitalistes des frais d'arpentage, de construction de routes, etc., on voit quels avantages énormes en retirerait la province de Québec.

"Ces capitalistes américains, sans s'en douter, seraient les auxiliaires du gouvernement et, tout en jetant ici leurs millions, aideraient au développement, à l'agrandissement de la province de Québec.

"Naturellement, l'hon. M. Gouin et ses collègues devront agir avec une extrême prudence, traiter dans tous les cas avec le plus grand souci des intérêts supérieurs de notre province."

BONNES ŒUVRES.

AUX SECOURS DES ENFANTS PAUVRES.

"Les membres du comité de régie du Club Dorion, à Montréal, se sont réunis, l'autre soir, et ont résolu de faire, dans le courant du mois de novembre, une Kermesse et une série de banquets au profit des enfants pauvres.

"Les bénéfices réalisés seront employés à l'achat d'habits, de chaussures et de livres.

"D'après les principaux d'Ecoles, un grand nombre d'enfants discontinuent de fréquenter l'école à l'approche de la saison rigoureuse, à cause du manque d'habits et de chaussures, et un grand nombre de parents sont trop pauvres pour acheter des livres à leurs enfants.

"Si le Club Dorion reçoit le même encouragement que lors de son excursion à Rutland, tous les enfants du quartier St. Denis, en âge de fréquenter l'école, auront l'avantage de pouvoir le faire cette année.

"Nous espérons que le Club Dorion mettra à exécution le projet élaboré par son Comité de Rég'e et qu'il ne s'arrêtera pas dans l'accomplissement de l'œuvre si éminemment patriotique à laquelle ses membres se sont dévoués depuis sa fondation.—(Le Canada.)

Le COURRIER DE L'OUEST applaudit à l'œuvre charitable des amis du Club Dorion et se joint à eux pour dire: En avant l'instruction!

Mais on nous permettra bien une remarque.

Le fait de l'existence d'un grand nombre de parents trop pauvres pour acheter des livres d'écoles pour leurs enfants, ne veut-il pas dire qu'il y trop de familles déplacées dans certaines grandes villes. Elles n'auraient qu'à se déplacer, et venir s'établir dans l'Ouest, pour changer leur triste condition en une condition heureuse et prospère. Encore ici, la charité, le patriotisme éclairé pourrait venir à leur aide.

C'est la pratique en vogue dans mainte société philanthropique des Iles Britanniques. Ce que font les étrangers pour le plus grand avantage des leurs, les Canadiens ne le pourraient-ils pas aussi bien?

BELLES PAROLES.

Dans un compte-rendu d'une assemblée politique qui a eu lieu le 5 courant, dans les intérêts de la candidature libérale pour la Division St. Laurent, à Montréal, "Le Canada" rapporte le discours du candidat, M. G. W. Stephens.

Ne pouvant ici reproduire au long ce discours, nous nous bornerons à quelques extraits, dont l'importance sera appréciée de tous nos lecteurs.

"Avant tout, dit M. Stephens, je suis Canadien," et, comme tel, je suis convaincu que la première qualité essentielle de celui qui entreprend de servir ses concitoyens, c'est le patriotisme.

. . . .

"Je suis libéral, parceque je crois aux idéaux que le parti libéral s'est donné la tâche de réaliser, et j'ai confiance dans les hommes qui conduisent le pays vers cette réalisation.

. . . .

Nous sommes (les Canadiens) les descendants de deux grandes nations européennes, possédant chacune les qualités que nous ont léguées nos ancêtres. Combinez ces éléments en un grand peuple tendant au même but et animé du même désir de rendre le Canada digne de son héritage, et vous ferez croître, sous ce ciel du nord, une race qui fera un jour l'admiration du Vieux Monde.

"La grande voix de l'histoire nous rappelle que les libertés dont nous jouissons maintenant ont été achetées au prix de durs sacrifices, et la même voix déclare que notre destinée manifeste est de vivre ensemble, la main dans la main. La grandeur de notre pays doit être taillée dans l'avenir, Reconnaitre ce fait et réaliser que chaque branche de la famille canadienne doit rencontrer l'autre "dans un esprit de conciliation," tel est le grand œuvre qui se présente au peuple canadien."

TOLERANCE ET INTOLERANCE.

Sans trop s'en étonner cependant, le peuple du Canada, par ce temps d'agitation, assiste à un spectacle des plus étonnants; nos bons torys, faisant chorus pour affirmer à la fois le pour et le contre et tenir les Libéraux coupables de tolérance et d'intolérance.

On ne le croirait pas, si on n'était déjà accoutumé à voir, dans la famille heureuse des Torys, le OUI et le NON faire bon ménage continuel et s'embrasser tendrement tous les matins.

Excès d'intolérance et tolérance excessive! Comprenez-vous qu'on puisse à la fois mériter ces deux terribles accusations?

Suivant le dire des Torys français de Québec, le parti libéral pousserait la tolérance jusqu'à la lâcheté, jusqu'à la trahison, jusqu'à l'abandon des droits les plus chers, les plus sacrés, les plus...... et marche donc!

Mais, d'après la prétention contraire des Torys d'Ontario, l'intolérance libérale s'élèverait jusqu'à la coercition, au despotisme, à la domination tyrannique, à la...... et que sais-je?

Les uns pleurnichent en s'apitoyant sur le sort des catholiques dont la foi est persécutée, grâce à la lâche complaisance des Libéraux.

Les autres s'indignent à la pensée que c'est plutôt le protestantisme qui est la victime de l'intolérance libérale.

D'un autre côté, on apprend que c'est le chef de l'Eglise lui-même qui gouverne le Canada, par le canal de son délégué et de son influence sur la docilité du trop catholique Laurier.

Comment concilier des prétentions si diverses? Les Conservateurs ou Torys ne s'en mettent pas en peine.

On aurait tort de croire que deux factions aussi contraires, aussi extêmement opposées, se détestent assez pour en venir aux mains. Les Torys bleus et les Torys conservateurs sont les meilleurs amis du monde et ils s'entendent très bien.

Leur action est concertée; ils travaillent à l'unisson, dans un but commun. Ils ne croient absolument rien de ce qu'ils disent.

Tout leur programme se résume en trois points: 1o de l'agitation, 2o de l'agitation, 3o de l'agitation. Mais pour la bonne exécution de ce programme diabolique, les conservateurs sont bien obligés de se faire eux-mêmes les apôtres de l'intolérance, de la discorde et de la bigoterie.

La gloire du parti libéral, dans l'histoire, sera d'avoir lutté courageusement contre le fanatisme et l'intolérance de cette bande cynique de démagogues qui n'ont pas honte de s'appeler Conservateurs.

POUR VIVRE LONGTEMPS.—Un hygiéniste réputé vient de prédire que les hommes apprendront avant longtemps le secret de vivre vieux. Les centenaires ne seront que des nouveaux-nés auprès des vieillards de l'avenir. L'excellent docteur nous fait cette déclaration consolante que le terme moyen de la vie humaine doit être de cent cinquante ans.

Si nous n'atteignons pas ce terme, c'est que, d'après la pittoresque expression du docteur, nous creusons notre tombe avec nos dents, ce qui revient à dire que nous mangeons trop et que l'excès de nourriture abrège notre existence. D'après ce savant, l'homme adulte ne devrait faire qu'un repas par jour.

A rapprocher de ce programme d'existence cette nouvelle qui nous arrive d'Italie. Un paysan dans les environs de Pérousse, nommé Francescangeli Andrea, a célébré le centième anniversaire de sa naissance. Le brave homme jouit d'une excellente santé; il a bien conservé la vue et l'ouïe. Il ne boit que de l'eau et n'a jamais fumé. Il se couche à l'Angelus et se lève à cinq heures du matin en été et à sept en hiver. Immédiatement après s'être habillé il fait une promenade matinale.

Avis à ceux qui veulent vivre jusqu'à cent ans.

LES FRANÇAIS CHANSONNENT TOUT. Le choléra qui avait fait son apparition dans le nord de l'Allemagne a été contrôlé. Les Français qui chansonnent tout avaient déjà chansonné le choléra. Voici l'un des couplets que l'on chante à Montmartre:

"Paraît qu'on attend l'choléra
La chose est positive
On n'sait pas quand il arriv'ra
Mais on sait qu'il arrive.
V'là l'choléra! V'là l'choléra!
V'là l'choléra qu'arrive!
De l'une à l'autre rive
Tout le monde en crêvera!

Le Courrier de l'Ouest

Paraissant tous les Samedis

Conditions de l'abonnment
(Payable invariablement d'avance)

Un an - - - $2.00
Six M oi - - - $1.00

Toutes communications et lettres doivent être addressées: Courrier de l'Ouest; Edmonton. Alta., Boîte 25.

M. GRIESBACH vs. LES SYMBOLES DE LA RELIGION.

Ce qu'il appelle des "Impedimenta."

Les manifestations, les signes visibles, les emblêmes sacrés de notre foi, M. Griesbach se permet d'appeler cela des "impedimenta." Il les veut bannir de l'école. Il s'oppose à ce que la religion pénètre l'âme de nos enfants, dès leurs tendres années.

"Impedimenta" signifie empêchements, obstacles ; tout ce qui retarde, arrêté, contrecarre ; tout ce qui empêche l'accomplissement d'un fait.

Eh ! bien, à M. Griesbach disant à des Chrétiens—Catholiques ou Protestants—que les signes visibles de la Foi sont des "Impendimenta," c'est-à-dire des obstacles au développement de l'intelligence, je dirai à mon tour : Jeune homme, tu vas trop loin.

La Bible, le recueil de cantiques, (hymn book) et le livre de prières (prayer book) ne sont pas des "Impedimenta", pour le Chrétien, quel qu'il soit.

Le crucifix n'est pas un "Impedimentum" pour le prêtre du Très-Haut ou pour la Sœur de Charité.

Nombre de protestants, membres de la même église que M, Griesbach, ont la pieuse habitude de porter une croix sur eux, en mémoire de notre Sauveur.

Est-ce que M. Griesbach, candidat sécularisateur, voudrait maintenant enlever au Catholique son crucifix, et au Protestant, sa croix, parceque lui, Griesbach, considère ces objets comme des "impedimenta" ? Voudra-t-il, par une mesure de coercition, faire jeter la croix hors de nos églises, parce qu'il lui a pris fantaisie de ranger la croix parmi les impédimenta ?

Mais alors qu'il ne s'arrête pas en si beau chemin. Les cimetières protestrnts et catholiques lui offrent des tombes surmontées d'une croix, une foule de monuments revêtus de pieux emblêmes. Allez-y accomplir votre œuvre, M. Griesbach. Allez dévaster la cité des morts : brisez, renversez. Un casseur d'images doit-il craindre d'aller jusque-là !

NOTES POLITIQUES

M. Gariépy, avocat de cette ville, a accepté la candidature dans le comté de St. Albert par la lettre suivante :

"L. LAGACE. Ecr.,
Président du Club Libéral
de Morinville.

Cher Monsieur,

"En réponse à une requête signée par vous et nombre de membres de votre association et d'électeurs du Comté St Albert, me priant de me porter candidat aux prochaines élections dans votre comté.

"J'ai l'honneur de consentir à votre demande et d'annoncer que si je suis élu, je donnerai mon appui au gouvernement Rutherford et au programme du parti libéral.

"Ne voulant pas toutefois causer de division dans notre parti, je serai prêt à m'effacer en faveur du candidat reconnu du gouvernement provincial.

Bien à vous,

WILFRID GARIEPY.

Notre confrère anglais "The Evening Journal" publie la lettre suivante que lui adresse M. L. Dubuc, avocat de cette ville :

(TRADUCTION),

M. le Rédacteur de
"The Evening Journal."

Cher Monsieur,

Il est connu publiquement que je me présente, dans le district de Rivière-à-la-Paix, comme candidat, aux prochaines élections d'Alberta,

Certains journaux m'ont placé parmi les candidats conservateurs.

Qu'il me soit permis de dire que cette assertion n'est pas correcte et que je n'ai jamais eu l'intention de me présenter comme conservateur.

J'avais exprimé l'intention de venir comme candidat indépendant, mais alors que les deux partis n'avaient pas encore fait connaitre leurs programmes respectifs.

Je suis fortement en faveur du système d'écoles tel qu'existant avant la formation des deux provinces, système qui donne satisfaction, depuis des années, à toute personne interessée en matière d'éducation.

Depuis que j'ai pu étudier et comparer les deux programmes, depuis que l'Hon. M. Rutherford, en qui j'ai une entière confiance, a été appelé à former un gouvernement, j'ai pris la détermination de supporter, sans réserve, ce gouvernement et sa politique.

Vous remerciant pour la courtoisie avec laquelle vous me permettez de définir ma position devant le public,

J'ai l'honneur de demeurer,

Votre, etc.,

(Signé) LUCIEN DUBUC.

CALGARY.

Le Club Ste. Marie,—Le club des Jeunes Catholiques de Calgary a eu son banquet d'inauguration, il y a quelques jours déjà. Pour parler plus véridiquement, si je suis bien informé, il faudrait dire que le club a inauguré son entrée dans ses nouvelles salles, dont l'ensemble forme un très joli édifice. On parle de ce banquet comme d'un brillant succès à tous les points de vue,

Parmi les hôtes, on remarquait les Rév. PP. Lacombe, Leduc et Naessens, sans compeer le Rév. P. Lemarchand, desservant de la mission, auquel est due la plus grande part des succès du "St. Mary's Club," et MM. R. Lemarchand, frère du Rév. P., le président, P- Burns, et à peu près 150 citoyens en vue.

Il y eut orchestre, chants, récitations et discours. Bref, une belle inauguration d'une belle œuvre,

Les Elections Provinciales

Voici la liste des candidats en présence actuellement dans les différents districts de l'Alberta.

Athabaska. --- Libéraux. F. Bredin, Richard Hardisty et M. Kelly.
Banff.---Libéral, C. W. Fisher : conservateur, Dr Brett.
Calgary, --- Libéral, Hon. W. H. Cushing : conservateur, R.B. Bennett.
Cardston. --- Libéral, J. A. Wolfe : conservateu, J. S. Parish.
Edmonton. --- Libéral, Hon. C. W. Cross : conservateur, W. Griesbach.
Gleichen. --- Libéral. C. A. Stuart ; conservateur, John Hayes.
High River.---Libéral, R.A.Wallace : conservateur, A. J. Robinson.
Innisfail. --- Libéral, J. A. Simpson ; consevateur, J. Currey.
Lacombe.---Libéral. Puffer.
Leduc.---Libéral, R. T. Telford ; conservateur, C. A. Simmonds.
Lethbridge.---Libéral. Hon. Dr Deveber ; conservateur, W. C. Ives.
MacLeod. --- Libéral, M. McKenzie ; conservateur, D. J. Grier.
Medecin Hat. --- Libéral. Hon. W. T. Finlay ; conservateur, Sissons.
Peace River. --- Libéraux. Jas. Cornwall et L. Dubuc.
Pincher Creek.---Libéral, J. A. Marcellus ; conservateur, J. Kemmis.
Ponoka. --- Libéral, S. R. McLeod : conservateur, J. A. Jackson.
Red Deer. --- Libéral, J. T. Moore : conservateur, Gates.
Rosebud.--- Libéral, Dr Clarke ; conservateur, C. D. Hiebert.
St-Albert.--- Libéraux, L. Boudreau, A. Guilbault et W. Gariépy ; indépendant, McKenny.
Stoney Plain.--- Libéral, McPherson.
Sturgeon. --- Libéral, Boyle ; conservateur, Knight.
Stratchona. --- Libéral, Hon. A. C. Rutherford.
Vermillon. --- Libéral, McCauley ; conservateur, F. W. Fane.
Victoria.---Libéral, Walker ; conservateur, J. W. Shera.
Wetaskiwin.---Libéral. Rosenroll.

NOTES LOCALES

Nos jeunes compatriotes et amis, MM. Omer St. Germain et Albert Dubuc, ont victorieusement subi l'épreuve pour l'admission à la pratique du droit. M. St. Germain avait déjà passé de brillants examens à l'Université Laval, Montréal. Quant à M. Dubuc, il avait débuté à Winnipeg, l'été dernier. Il forme maintenant, avec son frère, M. Lucien Dubuc, d'ici, une nouvelle association légale sous le nom de Dubuc & Dubuc, avocats.

Il nous fait toujours plaisir de constater les progrès et les succès de nos compatriotes canadiens-français, dans l'Ouest.

La population apprend avec plaisir que le Cercle Richelieu, d'Edmonton, est à l'œuvre, se préparant à jouer bientôt un joli drame français. On anticipe un grand succès, vû les aptitudes artistiques des membres de ce club.

Edmonton, 16 Octobre.

M. Hébert, de la maison Hébert & Perron, de St. Albert, est de retour, depuis quelques jours, d'un long séjour dans la province de Québec. M. Hébert, qui voyageait pour sa santé, est revenu tout à fait rétabli.

Edmonton, 17 Oct.

Bonne nouvelle.—M. J. R. Roy, inspecteur-général au ministère des Travaux Publics, est parti d'Edmonton ce matin, en canot, pour une inspection de la rivière Saskatchewan, en vue des travaux qu'il y aurait à entreprendre pour améliorer la navigation et, aussi, pour prévenir les éboulements de terrains. Durant les quelques jours qu'il a dû s'arrêter ici, pour les préparatifs de son voyage, M. Roy, à la demande de l'hon. Frank Oliver et de l'hon. C. W. Cross, a pu rencontrer les diverses personnes intéressées dans l'exécution des travaux, surtout de ceux requis pour garantir la sécurité des propropriétés menacées par les éboulements, au côté nord de la rivière. Il s'est rendu sur les lieux, et le lendemain, après avoir rencontré une délégation des principaux intéressés et entendu l'exposé de leurs "desiderata," il leur a promis de faire rapport immédiatement à Ottawa.

Morinville.—Nous avons le regret d'annoncer la mort, arrivée presque subitement, de M. Charles Archambault, cultivateur. Né à Saint-Lin, Qué., il était âgé de 59 ans. Il laisse une veuve avec six enfants.

Rivière Qui Barre.—Les électeurs libéraux de la division St. Albert, auront une assemblée publique à Riviére-Qui-Barre, lundi prochain, le 23 courant, à 2 hrs de l'après-midi. L'hon. A. C. Rutherford et l'hon. C. W. Cross adresseront la parole. Tous les libéraux du comté sont cordialement invités.

Le G. T. P.—Collingwood Schreiber est arrivé d'Ottawa à Winnipeg, lundi dernier. Quand atteindra-t-il Edmonton, ayant pour mission d'inspecter la ligne proposée du G. T. P. entre Touchwood et Edmonton ?

M. C. Turgeon, mécanicien à la brigade du feu, a dû célébrer hier ses noces d'argent ou le 25e anniversaire de son entrée dans l'état matrimonial. Il a obtenu un congé d'une semaine qu'il passera à Morinville.

Edmonton, 18 Oct.

Une belle et nombreuse assemblée libérale a eu lieu, hier soir, dans la salle du club des Jeunes Libéraux. Il y eut de l'entrain et de l'enthousiasme. Ont parlé MM. J. R. Boyle, C. M. Biggar, Dr. Forin et l'hon. M. Cross, Procureur-général. Il est évident que le parti libéral va triompher d'emblée dans cette lutte. La réunion s'est close par une salve pe trois hourras pour le Procureur-Général et le Gouvernement Libéral.

M. DeBlois Thibaudeau, représentant de la "Manufacturers' Life Ins. Co." et la Compagnie du "Crédit Foncier Franco-Canadien," vient d'ouvrir un bureau dans le bloc Heiminck. M. Thibaudeau vient de Montréal et est à Edmonton avec sa famille. Il aura des agents qui voyageront au sud jusqu'à Red Deer et à l'est sur le C. N.R.

Nous avons dû introduire deux corrections dans la liste des candidats, que nous publions sous la rubrique "Les Elections Provinciales."

En premier lieu, nous avons retranché les mots "conservateur-indépendant" pour leur substituer le mot "libéral," en parlant de M. Dubuc, candidat à la Rivière à la Paix.

Deuxièment, dans la liste des candidats pour la division Saint-Albert, nous avons eu deux noms à ajouter : ceux de M. Arthur Guilbault et de M. Wilfrid Gariépy, tous deux libéraux. C'est par un oubli, que nous regrettons, si le nom de M, Guilbault a été omis la dernière fois.

LES QUARANTE SOUS DU BARON

(Suite de la 1re page.)

Le voici arrivé dans un faubourg populaire, où flamboient les boutiques parées pour Noël. A l'étal des bouchers, les aloyaux sont piqués d'une rose artificielle dans un cornet de clinquant : devant les épiceries, on est aveuglé par l'éclat des boîtes de sardines. Et les baraques en bois blanc des marchands de jouets, le long des trottoirs ! Que de chiffons éblouissants ! Que de papier doré !

Gêné dans sa course hygiénique par la foule toujours plus dense, le baron Mufelbach marche lentement, maintenant, derrière deux pauvres femmes : l'une très vieille, en haillons, toute cassée ; l'autre, guère mieux vêtue, mais plus jeune---la quarantaine---se se tenant droite, avec une fillette de cinq ou six ans qui s'accroche à ses jupons.

Et le baron, sans le vouloir, entend ce bout d'entretien :

" C'est-y vrai, mère Jules, qu'on vous a donné ce matin quarante sous au bureau de bienfaisance?

---Mais oui, mame Fournier.. Parait que c'est un homme très charitable.. On nous a dit son nom, mais je ne me rappelle plus.. Un noble, un "monsieur de " enfin, qui a donné des mille et des cents,

---Et qu'est-ce que vous allez en faire de vos quarante sous, sans indiscrétion, ma pauvre mère Jules ?

---Pardine ! je vais m'acheter un peu de sucre et de café.. car j'en suis lasse, vous savez, de la soupe des fourneaux économiques.. Et chez vous, mame Fournier, êtes-vous plus tranquille ? Votre homme devient-il plus raisonnable ?

---Ne m'en parlez pas.. Le dernier samedi de paye, il a encore tiré une bordée, et je n'ai pas eu le tiers de sa quinzaine.. Sans le Mont-de-Piété et le crédit chez le boulanger, je ne sais pas comment je m'en tirerais jusqu'à la fin du mois.

Le baron écoute distraitement cette conversation. Elle est, en somme, très banale. La misère ? oui, c'est fort triste. Mais qu'y faire ? On jetterait, sans le combler, des millions dans ce puits des Danaïdes. Enfin, avec ses deux deux francs, la vieille prendra son café pendant quelques matins. C'est toujours cela.

Mais voilà que la petite fille tire sa maman devant une boutique de joujoux :

" Oh ! les belles poupées ! "

La mère cherche à entrainer l'enfant, essaye de faire la grosse voix.

" Allons, viens, Marguerite.. Tu sais bien que cette année, je ne peux rien te donner pour ton Noël."

Mais la mère Jules a fait halte, elle aussi. Elle regarde, tour à tour, les yeux de convoitise de la gamine, les yeux de chagrin de la maman ; et avec un sourire si bon, si humble, qui flotte sur sa bouche édentée, elle dit, d'une voix presque craintive :

" Dites donc, mame Fournier.. En voilà une bien belle, celle avec la robe jaune.. Elle coûte justement quarante sous.. Laissez-moi l'offrir à Marguerite.. Vous avez eu tant de bonté pour moi.. Depuis le commencement de l'hiver, qui est-ce qui m'a fourni de braise pour ma chaufferette.. Je me passerai de douceurs, voilà tout.. ou plutôt non.. Vous m'inviterez à prendre le café avec vous, quand vous pourrez.. "

Ah ! c'est un peu fort, par exemple, et le baron reste d'abord suffoqué. La voilà bien la folle imprévoyance des misérables, dont parlait tantôt le bél homme de l'administration. Il semble à M. de Mufelbach qu'il vient d'acheter pour cent mille francs de poupées !..

Mais, quand le groupe des femmes s'est perdu dans la foule, la petite fille marchant la première et serrant dans ses bras la belle dame de carton en robe jaune, l'homme aux millions, qui n'est en définitive, ni mauvais, ni stupide, réfléchit un peu et tombe dans un abîme de mélancolie. Il se rappelle l'air enchanté de la vieille quand elle a acheté la poupée ; il comprend qu'elle a eu une grande joie à dépenser sa pièce blanche, tandis que lui n'en a éprouvé aucune à donner sa grosse liasse de billets bleus. Sa riche aumône, sèchement faite, par tenue, par vague sentiment du devoir, un peu par peur aussi, lui parait maintenant bien mesquine ; et dans le cerveau embrumé de chiffres du marchand d'or, cette vérité se dégage confusément qu'un bienfait est peu de chose qui ne coûte pas un sacrifice, et que---par la mystérieuse loi des compensations qui rend tolérables les misères humaines---c'est pour les pauvres seulement que la charité est un plaisir.

Assemblée à Lamoureux

Le Candidat Liberal pour Sturgeon, M. JOHN R. BOYLE adressera la parole a ses electeurs a

LAMOUREUX

Mardi, le 24 Octobre

a 7.30 p. m.

Il y aura discours en français. M. Knight, le Candidat conservateur, ou un representant est invite a venir discuter.

L'assemblee aura lieu a l'Hotel Lamoureux.

L'Hon. C. W. Cross adressera la parole à l'assemblée.